UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les fondements culturels du pouvoir dans le Burundi Ancien

Nshirambere, Manassé; Sous la direction du : Professeur FAUSTIN RUTEMBESA.

1984
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1324

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

LES FONDEMENTS CULTURELS DU POUVOIR DANS LE BURUNDI ANCIEN

Sous la direction du Professeur

FAUSTIN RUTEMBESA.

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire

par

Manassé SHIRAMBERE

A la famille KUHUÍBO, à tous mes amis et plus particulièrement à INAKUCO Mary je dédie ce mémoire.

= = = = = = = = = =

AVANT - PROPOS.

En ce moment où nous présentons ce travail qui clôture les épreuves de licence en Histoire à l'Université du Burundi, une occasion nous est offerte pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à notre formation humaine et intellectuelle. Nous pensons à nos parents, à nos enseignants du primaire et du secondaire, à nos professeurs du supérieur et à nos amis.

Nous adressons nos sincères remerciements plus particulièrement au professeur Faustin RUTEMBESA qui a dirigé ce travail avec bienveillance et beaucoup de compréhension.

Que les étudiants avec qui nous partagions le séminaire d'"Histoire politique", trouvent également ici, l'expression de notre reconnaissance.

Que toute autre personne dont le soutien matériel ou moral nous est parvenu en temps opportun voit en ces quelques mots l'expression de notre profonde gratitude.

Manassé SINDAMBERE.

I N T R O D U C T I O N

PRESENTATION DU SUJET ET DES SOURCES

Les études sur l'histoire du Burundi sont récentes et peu nombreuses. Des thèmes pourtant intéressants n'ont pas encore été abordés ou l'ont été partiellement. L'histoire politique, même si elle a déjà bénéficié d'assez de travaux, reste un terrain à exploiter dans son ensemble, surtout l'histoire des mentalités. C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier un problème qui s'inscrit dans son cadre : "Les fondements culturels du pouvoir dans le Burundi ancien."

Comme l'indique le sujet, nous nous efforcerons de montrer le rôle de la culture dans le maintient de la cohésion sociale et, à son plus haut niveau, dans l'organisation politico-sociale du Burundi ancien.
Or, qui dit culture dit mentalité. A travers la multitude de définitions que l'on a jusqu'ici données à la culture nous avons choisi celle de TYLOR qui dit que la culture est :

> "Tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes les autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société" (1)

C'est le complexe culturel qui a fourni au pouvoir traditionnel du Burundi une base morale qui lui a permis de survivre à plusieurs vicissitudes pendant des siècles.

En effet, dans le Burundi ancien, il n'y avait pas de programme politique exprimé dans un jeu d'arguments en vue d'une mobilisation pour son exécution. Il y avait au contraire des ensembles de représentations, de croyances et d'interprétations exprimant la manière d'être de la société et d'une certaine manière, les conditions de sa survie. Comme le dit COQUERY-VIDROVITCH :

> "... les sociétés précoloniales ont (...) construit leurs représentations de l'ordre social et de sa cohérence, forgé et inculqué les raisons d'y participer et d'y situer chacun, ..." (2)

(1) "La primitive culture" cité dans la grande encyclopédie Larousse

Ces ensembles qu'on peut appeler valeurs culturelles, véhiculaient l'organisation de la société, les rapports entre les différents groupes sociaux et ceux de toute la société avec l'univers naturel.

Dans ce travail, nous étudierons les manifestations de la culture qui mettent en relief les rapports du groupe dirigeant avec le reste de la société.

Notre analyse s'articule sur trois chapitres : Le premier analyse les différentes formes de manifestations de la culture au service du pouvoir traditionnel.

Le second chapitre intitulé : "La puissance du Roi" est une sorte de passage des croyances dans les institutions. Il montre les prérogatives que la tradition conférait à l'autorité traditionnelle.

Le troisième et dernier chapitre montre que, l'introduction des valeurs culturelles étrangères sous la colonisation a profondément altéré la conception du pouvoir, par la réduction de ses prérogatives et le dénigrement systématique des valeurs auxquelles était liée la conception même de l'autorité.

Pour la confection de ce travail nous avons utilisé les documents écrits suivants :

- Les rapports sur l'administration belge du Ruanda-Urundi.

Destinés à la commission permanente des mandats, ce sont des sources à traiter avec précaution car, elles font l'apologie de l'action coloniale.

- Les bulletins officiels du Ruanda-Urundi.

Ce sont des recueils des différents décrets et ordonnances touchant plusieurs aspects de la vie du territoire occupé.

Nous avons également utilisé les ouvrages et articles spécialisés sur le Burundi ainsi que certaines informations recueillies par le centre de civilisation burundaise et autres chercheurs.

Enfin, pour compléter notre analyse, nous avons utilisé les travaux des auteurs sociologues, historiens, ethnologues, anthropologues...

Nous aurions aimé compléter toute cette documentation par des enquêtes orales, mais nous n'y sommes pas parvenu vu le temps que nous avons mis à cerner le sujet et à utiliser les documents déjà à notre disposition. Nous espérons malgré tout avoir apporté quelque chose à la connaissance de l'histoire de notre pays.

CHAPITRE I : Les manifestations de la culture au service du pouvoir

A. Les manifestations diffuses.

Les éléments constitutifs de ce groupe de manifestations sont essentiellement les mythes et les légendes. Ici nous analyserons délibérément les mythes d'origine du premier Roi du Burundi. Ces mythes - comme le titre l'indique - étaient répandus dans tous les coins du pays. Racontés dans tous les foyers à "l'école du soir", ils se sont transmis de génération en génération. Comme toutes les traditions orales, ils se sont altérés mais ont gardé l'essentiel, c'est-à-dire, le message qu'ils devaient véhiculer.

A la suite de MALINOWSKI, nous pensons que le mythe est une "charte sociale". Il rend compte de l'organisation de la société, de la répartition des pouvoirs, des avantages et du contrôle des biens. Au Burundi, les mythes jouaient un rôle semblable. S'il n'est pas facile de repérer leur créateur, rien n'empêche d'admettre que l'initiative puisse être humaine. On peut en effet penser, que seuls ceux qu'ils servaient avaient intérêt de les créer et les diffuser. Nous y reviendrons plus tard.

1. Les mythes d'origine du héros fondateur du royaume du Burundi

Des traditions rapportent qu'il aurait existé des dynasties qui dirigeaient le Burundi avant celle des Baganwa - qui fait l'objet de notre travail - dont NTARE 1er est le fondateur. Ainsi on a des noms de ces Rois préganwa tels RUHAGA ; NTWERO ; NSORO et JABWE. Toutefois, pour beaucoup de Barundi, le commencement de tout coïncide avec l'arrivée de NTARE 1er. A ce sujet, les traditions sont nombreuses. Elles font venir le héros fondateur d'un peu partout : du ciel, de la forêt, d'une termitière, du nord, du sud, de l'est etc... Dans toutes ces traditions, s'il ne vient pas des lieux mystérieux, il vient de l'étranger.

Notre analyse se basera sur des traditions recueillies et publiées par des auteurs comme NKOROHA,E. ; VANSINA,J. ; RODEGEM,F.M. ; ZUURE,B ; COUPEZ,A. etc... ainsi que celles recueillies par le centre de civilisation burundaise. A travers ces mythes nous essayerons de dégager les thèmes qui y sont développés.

Ntare Rushatsi, premier Roi du Burundi serait tombé du ciel. Selon une tradition, il vivait au ciel et se serait un jour décidé à venir gouverner le Burundi. Il serait tombé dans une baratte près du lac Tanganyika accompagné de Kiranga.

D'après une autre tradition il aurait été tiré d'une termitière avec des semences dans ses mains. (3) Rappelons que d'après les croyances des Barundi, Imana (Dieu) vit au ciel et Kiranga est son envoyé sur terre. Nous avons donc ici, un mythe qui valorise l'institution monarchique en lui conférant une origine divine. Ensuite, le héros fondateur apporte la civilisation en introduisant l'agriculture par l'apport de toutes les semences du pays.

Pour d'autres mythes, il aurait une origine forestière. Dans une tradition recueillie par E. MWOROHA, NTARE 1er était forgeron et vivait dans une forêt habitée par un lion qui dirigeait le Burundi. Un jour, il tua le lion et quelques temps après, des chasseurs le trouvèrent assis sur la dépouille du lion. Ils le prirent et l'intronisèrent. (4) J. VANSINA parle aussi de cette origine forestière.(5) Dans ce mythe nous avons un Roi qui sauve le pays d'une domination sauvage. En plus, il est forgeron ; or la forge est une activité importante dans le Burundi ancien comme dans toutes les sociétés sans industrie. C'est grâce à elle que les armes et les outils utilisés dans la vie quotidienne (houes, haches, coutcaux, serpettes...) étaient disponibles. Ici aussi, son caractère salvateur réapparaît en même temps que son caractère civilisateur. Une autre série de traditions font venir le Roi de l'étranger. Ici nous retiendrons les traditions qui le font venir du Rwanda et du Buha.

- Le héros fondateur venu du Rwanda. Comme texte de base nous nous servirons d'une tradition recueillie par E. MWOROHA, dans son livre "Peuples et rois de l'Afrique des lacs".

Kanyaburundi futur Ntare Rushatsi premier Roi du Burundi était berger chez MASHIRA roi du Rwanda et mari de sa tante. Un jour il fit paître les vaches dans un champ d'éleusine du roi. Ce dernier très furieux regretta de n'avoir pas laissé son bouvier partir au Burundi. Kanyaburundi l'ayant entendu, se fabriqua une hache et une épée et gagna le Burundi.

(3) et (4) MWOROHA, E. : Peuples et rois de l'Afrique des lacs. Le Burundi et les royaumes voisins (p.p. 96-97.

(5) VANSINA, J. : La légende du passé p. 83

Arrivé à la Kanyaru, une rivière servant de frontière entre le Rwanda et le Burundi actuellement, il tua un serpent qui donnait la pluie au pays. Il prit sa place et se mit à faire tomber la pluie. C'est là que les Batwa le trouvèrent et l'intronisèrent. (6) Dans une tradition recueillie par B. ZUURE.(7) C'est sur recommandation de sa tante que Kanyaburundi fait paître les vaches dans l'enclosinc du roi. C'est aussi par son aide qu'il aura son glaive et sa hache. Dans le même texte, le roi dont le pays et le nom ne sont pas mentionnés, avait eu un rêve disant que Kanyaburundi, deviendra roi du Burundi. Ainsi dans le regret qu'il exprima et qui dévoila son secret, il dit :

> "Qu'il prenne un glaive (inkota y'umugaro). Il doit aller dans une grotte où il y a une bête, s'il la tue, il sera roi du Burundi".

Ce texte tout en ne mentionnant pas le nom du roi et celui de son pays, parle de la Kanyaru, ce qui nous fait penser au Rwanda. Notons ensuite que VANSINA parle d'un lion et d'un serpent. (8)

Ces traditions mettent l'accent sur la puissance supra-humaine du héros fondateur, force qui lui assure la supériorité sur la nature et sur tout un peuple. Il tue soit un lion soit un serpent qui dominaient le pays. C'est aussi un Roi magicien qui fait tomber la pluie. Mis à part ce caractère salvateur du futur NTARE 1er, cette tradition nous le montre sous une forme d'un Roi conquérant. En effet, c'est sur sa propre initiative qu'il vient au Burundi. Ensuite deux éléments qui vont marquer la monarchie ganwa y apparaissent. L'intervention des devins et la redistribution des biens. C'est en effet des devins qui déchiffrèrent le rêve du mari de la tante de Kanyaburundi. Ensuite dans la tradition recueillie par ZUURE (9) les Barundi devaient - en temps ordinaire - déposer des cadeaux tout près de la grotte où habitait le serpent. Mais quand Kanyaburundi tua l'animal et prit sa place, il divisait les cadeaux en deux parties, prenait une et laissait l'autre. Ces éléments nous les retrouverons dans les autres mythes.

(6) NKOROHA E. : op. cit. pp 97-98

(7) ZUURE, B. : L'âme du Murundi p. 267

(8) VANSINA, J. : op. cit. p. 268

(9) ZUURE, B. : op. cit. p. 268

- Le héros fondateur venu du Buha.

Les traditions se rapportant à cette origine sont nombreuses. Mais ici aussi notre préférence va à celles publiées par NWOROHA, E. (10) comme texte de base. En effet, c'est elle qui fait intervenir les différents souverains pré-ganwa alors que d'autres ne parlent que de Ruhaga essentiellement.

Ruhaga gouvernait un vaste pays comprenant le Buha ; le Burundi ; le Karagwe ; le Bushubi ; le Buyogoma et le Mosso. Mais il était idiot et injuste et n'avait rien d'un roi. Le pays était continuellement en proie à la famine. Face à cette situation, les notables chargèrent les devins MITIMIGAMBA et SHAKA d'aller chercher un roi valable. Ils se rendirent dans un pays mystérieux nommé BURAGURABANA (" pays où les devins sont des enfants"). Ils ramenèrent un certain Rufuku et l'intronisèrent. Rufuku mit au monde un fils nommé Ntwero qui lui succèdera. Ce dernier eut un fils NSORO qui règnera également sur le Burundi et qui mit au monde un fils nommé Jabwe.

Jabwe très jeune avait couché avec une des femmes de son père et de cette union naquit un fils qui, très jeune, partit chez sa tante mariée au roi du Buha. Il se distingua vite par ses capacités étranges. Le roi du Buha eut un rêve dans lequel ce jeune homme devait devenir roi du Burundi. Déjà majeur il vint au Burundi accompagné de sa tante.

Arrivé au Nkoma, il sacrifia un taureau dont il étendit la peau sur une termitière dans laquelle vivait un serpent. Notons en passant que cela fut fait selon les conseils des devins.
Sa tante s'étant assise sur la peau du taureau, plaça son neveu sur ses cuisses. Le serpent se mit à donner des coups de tête sur la peau qui résonna comme un tambour. Tout le monde qui se trouvait au Nkoma se mit en liesse. Ntare frappa un tambour. En entendant le son de ce nouveau tambour, Jabwe disparut aussitôt et Ntare le remplaça.

Une autre version recueillie par le même auteur montre MITIMIGAMBA et SHAKA aller chercher le nouveau roi au pays de Kiranga d'où ils ramenèrent un certain SERUTAMA. Arrivés au Nkoma, ils abattirent un taureau dont ils étendirent la peau sur un trou dans lequel vivait un serpent nommé nkoma ; le serpent frappa la peau et les devins intronisèrent SERUTAMA et lui donnèrent le nom de Ntare. Il se maria aussitôt avec "sa soeur". Finalement, les deux devins installèrent le roi dans les terres de Muramvya.
Ces traditions d'un roi cherché à l'étranger (sud) par des devins nous les retrouvons chez des auteurs comme RODEGHEM, F.M. et VANSINA. (11)

(10) NWOROHA, E. : Peuples et rois de l'Afrique des lacs pp 100 -- 101.
(11) RODEGHEM, F.M. : Anthologie rundi p. 328 - 344
VANSINA, J. : La légende du passé pp 80 - 81

Chez ce premier l'accent est surtout mis sur l'appui que Kiranga apporte au nouveau roi et montre qu'il les a accompagné. En effet, Mitimigamba s'adressant aux notables qui commençaient à être réticents face au nouveau roi pas plus noble que RUHAGA dit : "... Soyez contents et acceptez-le ! Votre roi, le lion du Burundi le voici, il a le pouvoir, il est vaillant, il est invincible. L'autorité la voilà et elle s'appuie sur Kiranga. Il vaincra Ruhaga. Ceux qui danseront en l'honneur de Kiranga qui soutient Ntare auront la victoire. Ceux qui refuseront de le reconnaitre n'auront pas la paix. (12)

Cette catégorie de mythes montrent que le roi fondateur de la dynastie ganwa vient sauver le pays du chaos et restaure l'ordre et l'autorité. C'est aussi un roi très intelligent et habile qui l'emporte dans un jeu de trictrac sur le roi du Buha. (13)

Comme nous l'avons signalé plus haut on voit des traditions qui affirment que le héros fondateur aurait inventé la forge. Elles nous le montrent en arrivant au Burundi avec des objets comme le glaive et la hache. (14) Chez VANSINA il était forgeron dans la forêt et au moment où on le trouva il était en train de fendre du bois. On lui pris sa hache pour l'introniser et de là vient le dicton "Là où on a volé sa hache à Biti" (Aho biti yakiwe ishenyo) car il s'appelait Ntare Biti. (15) Bien plus ce rôle de roi forgeron est plus explicite dans la "Chronique de Ntare" de RODEGEM. On implore le roi comme s'il était le maître de la forge." Fais-moi passer (le fleuve). O chef de ceux qui font les marteaux. (16) Chez le même auteur un autre élément indispensable pour la vie ressort davantage le rôle civilisateur du roi : Le feu. Le devin MITIMIGAMBA l'invoque comme le maître du feu ! "Lui dont le tibia procure le feu pour réchauffer ses troupes". (17) L'eau comme autre élément indispensable réapparaît pour affirmer son rôle de père de la fécondité et de la vie en général. C'est ainsi que chez ZUURE, B. pour désaltérer ses soldats, il suffisait que Ntare frappe le sol de son marteau pour qu'une source jaillisse.(18)

(12) RODEGEM, F.M. : Op. cit. pp 341-343

(13) COUPEZ, A. : Textes rundi in Aequatoria XXIe année n° 3; 1958 pp 81-97

(14) ZUURE, B. : L'âme du murundi pp 277-279

(15) VANSINA J. : Op. cit. p 72

(16) RODEGEM, F.M. : Op. cit. pp 328-344

(17) Idem

(18) ZUURE, B. : Op. cit. p. 271

Enfin, par sa force surnaturelle, le premier souverain est un personnage hors du commun. Il viole même les interdits. Tout lui est permis y compris l'inceste. Il a des rapports sexuels avec sa soeur, infraction punissable de mort dans les coutumes ancestrales du Burundi. (19) En effet, comme le dit LAURA LEVIMAKARIUS, la violation d'un interdit "... doit être l'acte exceptionnel accompli par un individu ou un groupe restreint d'individus qui par celà deviennent eux-mêmes exceptionnels. (20)

En définitive, on peut affirmer que le héros fondateur est doué d'une puissance quasi-divine. Il était d'ailleurs appelé grand père de Kiranga l'intermédiaire de Dieu (Imana) et des hommes. En tout cas, si il n'est pas l'être suprême, il était certainement plus grand que Kiranga. (21) C'est à la manière d'un crédo sacré et immuable que les Barundi croyaient à ces mythes. Cette croyance profonde et l'influence que ces mythes exerçaient sur la mentalité populaire, expliquent la ferveur attachée à la monarchie.

2. Une histoire utile.

Il serait très naïf de prendre ces mythes pour des réalités historiques. Comme le dit MWOROHA, E. "Beaucoup de récits de fondation ne se réfèrent pas à des événements de nature proprement historiques, mais plutôt à des réalités mythiques. (22) Toutefois, ils avaient un rôle politique important dans la monarchie du Burundi. En effet, ils se sont conservés parce qu'ils remplissaient des fonctions déterminées. Ils expliquaient l'ordre établi en termes historiques. Les thèmes que nous avons fait ressortir dans notre analyse des mythes fournissent à l'institution monarchique un fondement moral très important dans sa légitimation. L'arrivée de Ntare 1er est toujours nécessaire.

(19) VANSINA, J. : Op. cit. pp 92-96

(20) LAURA LEVIMAKARIUS : Le sacré et la violation des interdits. p. 8

(21) RUHUMA, J. : Le sacerdoce préchrétien dans les croyances et pratiques religieuses du Burundi. p. 229

(22) MWOROHA E. : Op. cit. p. 105

Il apporte la civilisation en introduisant la forge et l'agriculture. Notons en passant que la version d'un roi arrivant avec toutes les semences est restée dans les croyances des Barundi. Ils croyaient profondément au fait que seul pouvait devenir roi celui qui était né tenant des semences dans le creux de sa main. Nous voyons également le héros fondateur se présenter comme un sauveur. Il arrive dans un pays en proie à la famine et dirigé par un roi - RUHAGA - qui avait semé le chaos ; il le chasse et tout redevient normal. C'est aussi un magicien qui fait la pluie et le feu. Ainsi nous avons un pouvoir présenté en association avec les forces de l'univers, nécessaires à la vie.

D'autre part, il est présenté en tant que force de domination. Le héros fondateur est un conquérant doué d'une force extraordinaire. Soit qu'il tue un lion ou un serpent qui dominent le pays, soit qu'il chasse un roi injuste et sot qui incarne le désordre. On le voit également venir au Burundi de sa propre initiative sans qu'il soit chorché. (Rwanda ; ciel)

Mis à part ce côté magique de l'arrivée de Ntare 1er où nous le voyons associé soit au devin, aux rêves et aux forces de la nature, l'aspect le plus important de la monarchie burundaise est son caractère sacré.

Dans certains mythes nous voyons conféré au héros fondateur une origine divine. Il y est souvent associé à **Kiranga**, sorte "d'Esprit national" intermédiaire entre Dieu (Imana) et les hommes. Ce dernier accorde son appui au roi. Le culte de Kiranga et son rapport avec la royauté du Burundi a fait l'objet d'un travail de NSABIMANA Tharcisse. (23) Il nous montre que les traditions associant Kiranga à Ntare I ont beaucoup marqué la vie monarchique. En effet, on retrouve Kiranga et ses ministres à tous les moments forts de la vie monarchique. C'est ce qui a poussé NWOROHA à parler du culte de Kiranga (Kubandwa) comme étant le ciment idéologique essentiel au régime. (24) Comme le dit G. BALANDIER "Le sacré est une dimension du champ politique, la religion peut-être un instrument du pouvoir ; une garantie de sa légitimité ; un des moyens utilisés dans le cadre des compétitions politiques.(25

Les Barundi semblaient vivre selon une devise d' "un seul roi; une seule religion ; un seul peuple". Par son origine divine et historique, le roi symbolisait l'unité entre l'ordre du monde créé par Dieu (Imana) et celui de la société créé par le héros fondateur. Cette imbrication du politique et du religieux faisait apparaître le roi comme une puissance sacrée.

(23) NSABIMANA, Th. : La royauté sacrée et la culte initiatique de Kubandwa Bujumbura 1979.

(24) NWOROHA E. : Op. cit. p. 156

(25) BALANDIER, G. : "Anthropologie politique"; P.U.F. Paris 1969 p. 137

C'est surtout dans les rites et les cérémonies que nous allons étudier plus tard que cette liaison apparaît. L'ordre social est placé sur un plan mystique de telle manière que les sujets ont vis-à-vis du roi une obéissance allant bien au-delà d'une crainte de la menace séculière du recours à la force. Ils témoignent un tel loyalisme et une telle dévotion envers le roi que l'analyse de Georges BALANDIER trouve ici sa place :

> "... la sacralité du pouvoir s'affirme aussi dans le rapport qui unit les sujets au souverain. En effet, le mythe crée aussi des liens moraux entre les souverains et les sujets. Il y a une vénération ou une soumission totale encrée dans la conscience populaire que la raison ne justifie pas, une crainte de désobéissance qui a le caractère d'une transgression sacrilège."(26)

Le Roi du Burundi est le garant de l'ordre, de la fécondité et de la prospérité. Toutes les valeurs mystiques qui entourent sa personne se rapportent à tout ce qui donne la vie et le bonheur à un peuple. Ainsi la vénération ou la soumission des sujets à la puissance royale apparaît comme une sauvegarde essentielle des besoins fondamentaux de toute existence. Comme nous allons le voir, la mort du Roi est ressentie comme l'arrêt de toute la vie.

Ainsi nous voyons que tous les mythes que nous avons étudiés, ne servaient qu'à renforcer l'idéologie politique du Roi. En effet, pour se conserver le pouvoir doit secréter une idéologie qui, à côté de la contrainte physique, se présente comme une contrainte morale dont la puissance réside dans les valeurs mystiques liées à la royauté. Plus que tout autre facteur au service du pouvoir, les mythes apparaissent comme les véritables fondements du pouvoir politique. Ce sont eux qui font du Roi un être hors du commun, portant en lui les facultés de régner sur tout - hommes et biens - en vertu d'une légitimité fondée dans les temps immémoriaux et garantie par Dieu et l'ancêtre fondateur. Ses titres dérivent d'un passé mythique. Grâce à cette idéologie l'ordre social apparaît comme un système de valeurs sacrées et immuables.

Le passage et l'enracinement de ces mythes dans les mentalités et les pratiques sociales étaient régulièrement entretenus par des rituels et cérémonies constituant les moments forts de la monarchie.

(26) BALANDIER, G. : Op. cit. p. 117

B. Les manifestations médiates.

Telles que nous les avons qualifiées, ces manifestations touchent à la structure socio-politique d'une façon indirecte. Elles sont vécues et senties par la population sans devoir être analysées. En effet, ce sont des valeurs mystiques exprimées à travers un symbolisme qui leur confère un caractère quasi sacré. Elles sont pour le pouvoir, l'expression de sa sacralité par excellence.

Au Burundi ces manifestations étaient constituées par les rituels et cérémonies tournant autour de trois moments importants de la vie monarchique : La mort du Roi ou de la reine-mère, l'intronisation d'un nouveau Roi et la fête des semailles(UMUGANURO). Ces cérémonies auxquelles toute la population participait sans aucune discrimination faisaient apparaître le caractère sacré du Roi plus clairement que les mythes.

1. Les obsèques royales.

Le roi ne mourrait pas comme les simples mortels. Sa "mort n'est pas une ~~une~~ simple disparition mais un départ." (27) On prétendait qu'il ne mourrait pas du tout. On n'osait pas dire que le roi était mort mais "yanyoye ubuki" (il a bu l'hydromel) ou "yatanze" (il a cédé - sous-entendu : le tambour). (28) A sa mort on disait que le ciel s'est effondré.(29) Dans les croyances populaires c'est le roi qui décide de céder la place à son héritier. Lorsque ce dernier a atteint l'âge de diriger le pays. Il buvait donc un poison et mourrait.

A sa mort, un deuil national est décrété. On arrête toute activité créatrice. On sépare les taureaux des vaches ; les hommes abandonnent les couches conjugales, les travaux des champs sont suspendus, les gens ne se baignent pas, la bouse n'est pas enlevée des kraals ; on ne forge pas le fer ; les bracelets sont recouverts de tissus d'écorse ; le lait est baratté dans des pots en argile au lieu des barattes habituelles etc... (30) Le roi symbolisant l'ordre et la prospérité du royaume, sa disparition était ressentie comme un retour au chaos. Les règles du deuil sont observées avec révérence. La mort du roi constituait l'un des moments les plus importants de la monarchie.

(27) MWOROHA, E. & NDAYISHINGUJE, P. : Le Roi dans l'état du Burundi ancien : in : La civilisation des peuples des grands lacs. p. 82

(28) ZUURE, B. : Croyances et pratiques religieuses des Barundi. p. 25

(29) CHRETIEN, J.P. : Mwezi Gisabo et le maintien d'une fragile indépendance au Burundi in Julien, Ch. A. Les Africains T.II Paris édition Jeune Afrique 1977 p. 258.

(30) MWOROHA, E. : Peuples et rois de l'Afrique des lacs : pp. 282 - 283

C'est un paradoxe mais à cette occasion, le peuple sent la présence du roi par son absence. Les interdits du deuil rendent nécessaire cette présence.

La dépouille du roi était enveloppée dans une peau de taureau et était emportée par des ritualistes (Biru) - que nous verrons dans le deuxième chapitre - vers une région de la crête du Mugamba à la frontière rwandaise. Le cadavre y était boucanné pendant plusieurs mois. Selon les croyances populaires, du cadavre du roi sortait un ver qui était nourri au lait par les ritualistes et qui se transformait en lion ou en python. Ces animaux symbolisent ainsi l'autorité du roi. De par ses origines surnaturelles, il communie avec le monde animal.

Alors que le pays connaissait un deuil qui durait entre quinze jours et un mois ou même une année selon certains témoignages, (31) au pays des ritualistes (Biru) c'était la fête. La dépouille royale était accueillie par des cris de joie. Le site funéraire portait le nom d'Inganzo ce qui signifie : lieu de triomphe. Le roi n'était pas mort pour eux car il allait se métamorphoser en animal avec leurs soins.

Notons en passant que les obsèques de la reine-mère était semblables. A sa mort on criait "Elle a bu" "elle s'est couchée".(32)
Comme le Roi, elle connaissait le suicide rituel. A sa mort on arrêtait les activités agricoles. Le deuil durait quinze jours, mais certains témoignages parlent de deux à trois mois. (33) La conservation de sa dépouille était du ressort des ritualistes autres que ceux qui s'occupaient de la dépouille du Roi. C'était des BANYANGE - nous y reviendrons - . Son corps était également boucané.

La mort du Roi étant envisagée sous le signe du chaos et du scandale, l'intronisation d'un nouveau est perçue comme un retour à l'ordre ; le pays renaît et la vie reprend son cours normal.

2. L'intronisation du Roi.

L'intronisation était introduite par une levée de deuil, mais les deux servaient comme étapes de transition entre la période du deuil et celle de la vie normale. La levée de deuil apparait comme un acte de purification tandis que l'intronisation comme un acte rénovateur de la vie du royaume.

Comme l'ont souligné NWOROHA, E. et NDAYISHINGUJE, P. le processus de la succession baigne dans une ambiance de mystère et de merveilleux. (34)

(31) ZUURE, B. : Op. cit. p. 25
(32) GAHAMA, A. : Les funérailles des reines-mères dans le Burundi ancien p.72
(33) GAHAMA, A. : Op. cit. p. 58
(34) NWOROHA, E. et NDAYISHINGUJE, P. : Art. cit. p. 82

Tout était avec le choix du candidat au trône. Ce choix était aussi un [illegible] rituel. L'héritier naissait avec des **semences** et était éloigné de la [illegible]. (35) Il devait être jeune ; non encore marié et posséder sa mère. Comme [illegible] Luc de Heusch :

> " L'extrême jeunesse du nouveau roi est la garantie d'une longue vie dont la courbe ascendante est parallèle à la santé magique de l'Etat...un roi jeune -et même très jeune- détient, à condition que sa constitution soit robuste, un potentiel considérable de vitalité. (36) Selon cette idéologie, des conditions -épreuves devaient être remplies avant que son père ne lui cède le pouvoir par le suicide rituel. Le futur héritier devait imprimer régulièrement son pied dans de la farine pour qu'on puisse voir si les mesures étaient égales à celles de celui de son père ; sa taille était régulièrement adressée au roi qui envoyait ses habits pour que son fils les essaye et son arc pour voir s'il avait la force de le briser. (37) Ces conditions remplies le roi buvait l'hydromel et mourait. Ceci n'est qu'une version de l'idéologie officielle. On ne connaît pas dans l'histoire du Burundi, un roi qui est mort de cette façon. On sait également qu'on ne peut pas naître avec des semences. La désignation du candidat au trône était entourée de mystères et rien n'empêche de croire que les intrigues de la cour y jouaient un grand rôle, les devins ; les grands chefs et les reines devenant les grands intriguants. Rien n'empêche aussi de croire que -comme celà était au Rwanda- l'on tienne compte des lignages maternels.

Après le choix du futur souverain, la famille royale allait passer le deuil à une colline appelée INANGARIZO c'est-à-dire lieu d'attente entre deux règnes. (38)

La levée de deuil commence par une pratique très connue au Burundi : Le GUSHORA. Ceci signifie, mener à l'abreuvoir." C'est une pratique qui n'est pas particulière à la royauté. Pour tout père de famille, à la même circonstance s'il possédait des vaches, celles-ci étaient conduites à l' abreuvoir très tôt le matin". (39) Comme le terme l'indique, des vaches tenues longtemps assoiffées étaient conduites vers un abreuvoir artificiel situé entre deux rivières la Mucece et la Nyavyamo. Selon Ndayishinguje le roi est transporté au-delà de la Mucece suivi d'un long cortège dans lequel les dignitaires accompagnant le roi suivaient un ordre rigoureux.

(35) CHRETIEN, J.P. : Les Barundi de Hans Meyer Bujumbura E.N.S. : 1968.P.9

(36) Luc de HEUSCH et AL : Le pouvoir et le sacré. p. 32

(37) NWOROHA E. et NDAYISHINGUJE, P. : art. cit. p. 82

(38) NWOROHA, E. : Peuples et rois de l'Afrique des lacs. p. 268

(39) NSABIMANA, Th. La royauté sacrée et le culte initiatique de kubandwa au Burundi ancien. pp 85-86

Avant la traversée de cette rivière c'est un homme portant la lance sacrée de Kiranga qui ouvrait la marche suivi de deux ministres de Kiranga. Ensuite venaient les grands princes et notables du royaume précédant le Roi. (40) Après le passage de cette rivière un autre cortège était constitué. C'était une procession impressionnante dans laquelle on ne voyait pas les ministres de Kiranga. Toutes les couches de la population y étaient représentées. Apiculteurs portant des ruches ; agriculteurs avec des produits vivriers ; éleveurs ; forgerons etc... La marche était ouverte par les deux grands tambours royaux Rukinmo et Karyenda suivis du roi porté par un homme tenant dans sa main les lances sacrées transmises de roi en roi depuis des générations. Après les grands dignitaires du royaume viennent les deux taureaux sacrés Muhabura et Semasaka, trois vaches laitières : un mouton blanc et un bouc. (41)

Les cérémonies nous entrainent dans un monde mystérieux. La procession impressionnante que nous venons de voir se dirigeait ensuite vers l'abreuvoir. Là, un sacrifice humain levait le deuil. Un jeune homme du clan tutsi des Bahirwa se laissait piétiner par un troupeau de vaches assoiffées depuis plusieurs jours.

Après avoir traversé la Nyavyamo sur le taureau Semasaka, le nouveau roi était proclamé officiellement au milieu d'une foule nombreuse. Il plantait ensuite les trois arbres sacrés (ibigabiro) symboles du nouveau-règne. Pour certains c'est Kiranga qui les plantait en compagnie des notables. (42) Ici nous voyons Kiranga qui réapparaît. Ensuite le roi bénissait l'eau et le feu à Kivyeyi. C'est là où il passait quatre à sept jours avant de se rendre à l'enclos de Mbuye où un autre sacrifice humain était consommé. La victime était un muhutu du clan des Bahanza qui devait être étranglé sans effusion de sang. Tout le cortège passait dessus à l'entrée du kraal. A Mbuye devait résider la nouvelle vestale du tambour sacré Karyenda : Mukakaryenda.

Dans ces cérémonies d'intronisation le jeune roi apparaît comme un homme guidé par des forces surnaturelles qui le transcendent. Il apparaît ensuite comme le symbole de l'unité. A travers les rites de l'intronisation il est l'incarnation des valeurs de son peuple. Il intervient au moment où le pays connait -par le deuil- un chaos semblable à celui qu'a trouvé le héros fondateur. Il ramène l'ordre ; bénit le feu et l'eau, facteurs fondamentaux à la vie.

(40) NDAYISHINGUJE, P. : Op. cit. p. 9
(41) IWOROHA, E. : p. 268
(42) NSABIMANA, Th. : Op. cit. p. 91

Il est soutenu par Kiranga qui ouvre la marche du premier cortège vers la Mucece et qui l'assiste ou l'aide à planter les arbres sacrés qui vont perpétuer son règne. A ces cérémonies on voit une sorte de manipulation des symboles de la monarchie très révérés par la population : Karyenda qui incarne le pouvoir, Rukinzo ; les taureaux et les lances sacrés y participent. Tout rappelle l'époque de la fondation. Le roi est prédestiné car né avec des semonses, il lui est remis tous les symboles du pouvoir et par les sacrifices qu'on lui fait et les bénédiction qu'il fait lui-même il apparaît comme un homme hors du commun. Le pays a un nouveau garant de l'ordre et de la prospérité, la vie redevient normale. Comme nous l'avons signalé en passant, le deuil ; la levée de deuil et l'intronisation rappellent l'époque de la fondation que nous avons vue dans les mythes d'origine. Le premier représentant le chaos original, le second la purification du pays, le troisième le retour à l'ordre. C'est ainsi que G. Balandier parle d'un véritable retour aux commencements : "L'avénement d'un nouveau roi est l'occasion de répéter symboliquement l'entreprise créatrice de la royauté, les actes de fondation qui l'ont édifiée et légitimée (...) Le roi est censé réaliser lors de son accession au pouvoir, un acte sacré qui le qualifie tout en rappelant l'acte de fondation." (43) Comme celà, il devient un personnage qui ne relève plus de l'ordre du commun. Il est révélé comme le forgeron et la gardien de l'unité.

Le sentiment qu'a le peuple à l'intronisation est celui d'un "départ à neuf" ; d'un rajeunissement de la société. Ce sentiment nous pouvons le trouver dans l'hymne de l'intronisation qui a été publié dans la revue "culture et société. Nous prendrons uniquement les extraits qui nous intéressent :

Oui ! on a intronisé le Roi !
On a intronisé le Roi !
On a intronisé le Roi !

...

La joie déborde !
La joie déborde !
Au Burundi du Roi,
Il triomphe des nations,
C'est pour le Burundi qu'on le fait roi !
Les barattes reviennent sur les girons,
Les mères retrouvent des enfants sur le dos,
Les hommes reviennent à leur couche délaissée.

...

Le lait se répand de par le monde

...

Poussez des cris d'allégresse, le bonheur est sur nous !

Nous sortons du deuil !

Nous sortons du deuil !

Le feu est arrivé de chez le roi !

Le feu est arrivé de chez le roi

...

Les taureaux rejoignent les troupeaux

...

On sort du deuil

...

Et le Burundi est revenu à la quiétude.

...

Le Roi c'est le grand vertige !

...

Poussez les cris d'allégresse, le bonheur est sur nous !

La joie est revenue au Burundi !

Le voici celui qui combat pour le pays

Le lion de Muyange.

Lui qui apporte la quiétude au Burundi ! (44)

Dans de telles circonstances, les Barundi avaient des réactions spontanées dictées par leur ferveur monarchique. Les cris d'allégresse et cet hymne n'étaient pas des slogans distribués par les autorités. Seules les croyances profondément enracinées dans la mentalité populaire étaient à la base de ses réactions. Le peuple sentait et vivait la génèse de la société. Comme on le voit à travers cet hymne. La joie déborde ; la fécondité est garantie tant pour les hommes que pour les animaux et la terre, le bonheur est sur le peuple, le feu est distribué et la sécurité garantie par le lion qui combat pour le pays. Bref, la société retrouve sa verdeur et le pouvoir en place est légitimé.

Cette légitimation du pouvoir et le caractère sacré du Roi se retrouvait encore lors de la fête des semailles.

3. Le Muganuro ou fête des semailles.

La mort et l'intronisation du roi n'arrivait pas à des intervalles rapprochés, des cérémonies périodiquejétaient nécessaires pour faire sentir au peuple tout entier la présence et la nécessité du roi.

(44) NTIBAKIVAYO Z. : Hymne de l'intronisation in Culture et société Bujumbura 1979. Vol. II N° 1. p. 92

En effet, les gens occupés à leur vie quotidienne risquaient à long terme d'oublier leur bien commun et ceux qui l'incarnaient. Le pouvoir avait donc besoin de rappeler régulièrement au peuple, les normes morales et légales qui sont à la base de l'organisation de la société en fonction desquelles droits particuliers ; obligations ; sentiments etc... existaient et les besoins matériels de l'existence garantis.

Au Burundi une cérémonie importante jouait ce rôle : c'est la fête des semailles ou le MUGANURO. C'était une fête annuelle qui se déroulait au mois de Décembre et réunissait des gens de toutes les régions et de toutes les couches de la population. Le pays tout entier était concerné à la fois par sa préparation et sa célébration. Célébrée dans l'une des cinq capitales royales -Kiganda; Muramvya; Mumuro; Mbuye et Bukeye- c'était un "véritable rituel d'unité nationale." (45) A ce moment le roi jouait réellement son rôle de garant de la fécondité; de père de tous les Barundi et de régulateur du calendrier agricole.

Cette fête a déjà fait l'objet d'un travail qui en donne de plus amples éclaircissements. (46) C'est pourquoi nous allons en faire un résumé qui nous permettra de poursuivre notre analyse sans entrer dans les détails.

Le Muganuro est la fête politico-religieuse par excellence dont le noyau central est le roi. Il en est le célébrant attitré. Il opère en même temps sur l'univers social et sur la nature. C'est à ce moment qu'apparaît clairement l'assise religieuse du pouvoir. Avec l'intervention des spécialistes du surnaturel dans ces manifestations, le roi est présenté comme liaison entre l'ordre de la société et celui de la nature.

L'aspect politique de cette fête apparaît d'abord dans la composition des délégations présentes. Mis à part le roi, la reine-mère et les reines-soeurs, étaient présents tous les chefs du royaume, le grand conseiller du roi, les grands notables et une foule de simples gens venus de partout et de toutes les couches de la population. Agriculteurs ; éleveurs ; forgerons; apiculteurs ; tous étaient représentés. Le murmure comme l'intronisation d'ailleurs était un instrument pour mesurer le degrés de fidélité des sujets du roi. Rappelons que l'absence d'un chef à cette fête était considérée comme un acte de rébellion.

L'aspect religieux est montré aussi par la présence des spécialistes de ce domaine. Nous avons d'abord les ritualistes Baganuza, spécialistes du Muganuro. Eux seuls connaissaient les rites et les techniques à suivre lors de ces cérémonies.

(45) MWOROHA, E. : "Le royaume du Burundi au XIXe S."
Etudes scientifiques : Paris, Ed. des pères Jesuites
Mars ; 1979 ; p. 6

(46) BAHENDUZI, M. : Le Muganuro et l'Umwaka : deux fêtes rituelles du

Ensuite nous avons les devins royaux jouant le rôle de médiateurs et d' interprètes des volontés du ciel. Les secrets de ces devins et ritualistes restent inviolables. Ce caractère religieux du Muganuro est surtout souligné par la présence d'une femme représentant Kiranga. Cette présence incarne l'aspect spirituel de tout le royaume. Cette femme c'est Mukakiranga. Elle était suivie par des ministres du culte de Kubandwa.

Le roi, comme figure centrale autour de laquelle tout gravité lors de ces cérémonies, nous est présenté comme un personnage sacré. A part les délégations humaines, il est accompagné par les emblèmes sacrés de la monarchie. Karyenda et Rukinso les tambours dynastiques, les taureaux sacrés Semasaka et Muhabura, le belier Rutenderi, la vache save, le bouc Rusasu et les lances sacrées. Nous reviendrons plus tard sur la signification et l'importance de ces symboles.

Le symbolisme qui marquait cette fête la plaçait sur un plan purement mystique. Les préparatifs consistaient à réquisitionner des taureaux sacrificiels -et ceux qui seront consommés lors de la fête qui durait 8 jours- à travers tout le pays. Toutes les délégations apportaient quantité de vivres et de bières. De nouveaux tambours étaient fabriqués par les Batimbo et les Baganuza de Nkoma (lieu où selon certains mythes serait parti le héros fondateur) apportaient du miel et de la farine pour fabriquer la pâte rituelle. Cette farine provenait d'une sorte de sorgho appelé ISUGI. Ce terme désignait normalement la vache laitière du roi. Il est symbole de fécondité et de prospérité. (47) Des battements de tambours continuaient incessamment pour annoncer l'approche du grand jour et les gens continuaient d'affluer.

A la veille du Muganuro tous les devins de la cour se réunissaient pour consulter les augures et faire la divination. A travers les entrailles de quetre taureaux abattus on examinait la santé du roi et de la reine-mère. Rappelons que la santé du roi incarnait celle du royaume. Lorsque les augures n'étaient pas favorables on continuait l'abattage jusqu'à ce qu' ils le soient. Quand ils l'étaient celà signifiait que le pays connaîtra la prospérité. Le roi alors pouvait célébrer l'Umuganuro. Notons qu' à toutes les fêtes les augures finissaient par être favorables et que le pays n'a pas toujours connu la paix et la prospérité. Les calamités naturelles et les guerres qui survinrent sous le règne de Mwezi Gisabo par exemple n' avaient pas été prédites par les augures.Ceci a fait penser à beaucoup d' auteurs que l'abattage des taureaux dits sacrificiels ne s'arrêtait que quand les devins considéraient que la viande suffisait à leur consommation.

(47) IMOROHA, E. Op. cit. p. 255

(48) BAHENDUZI, M. : Op. cit. p. 63

Quand les devins donnaient le feu vert au roi, les cérémonies commençaient. En réalité le principal rite consistait à manger de la pâte "préparée avec du sorgho venu de Nkoma et mélangée avec de l'urine du taureau sacré Semasaka (taureau symbole de force, de puissance, de fécondité) (48) Ici nous remarquons que le thème autour duquel tout tourne reste la fécondité. Après la consommation de cette pâte, le roi allait rendre hommage au tambour Karyenda. Il était suivi de la reine-mère, de Mukakaryenda, puis Mukakiranga ; le conseiller du roi, Nyenumugamba et les ritualistes du tambour Karyenda.(49) Avant cet hommage, E. MWOROHA mentionne un simulacre d'union entre le roi et la femme de Karyenda dans le palais même de ce tambour. Ceci symbolisait le rôle du roi comme garant de la fécondité. (50) Après une longue veillée dans ce palais, le roi suivi de Karyenda, de la reine-mère et de toute la suite enjambaient le cadavre d'une fille étranglée à l'aube. Ensuite un acte en apparence banal aurait une nouvelle étape de cette fête. Le roi donnait deux coups de baguettes au tambour Karyenda (51) et des cris de joie (impundu) s'amplifiaient de toute part. La fête entrait dans sa phase populaire. C'était une extase générale. Les chants, les danses, les festins allaient durer 8 jours. La fête la plus grandiose du Burundi traditionnel commençait.

Les chefs et les grands dignitaires du royaume présentaient leurs félicitations au souverain. Les danseurs et les artistes de la cour et de toutes les régions s'exhibaient devant le roi et les grands dignitaires du pays. Au cours de ces représentations les responsables provinciaux offraient leurs tributs annuels au roi. Les démonstrations folkloriques duraient sept jours. Au huitième, on effectuait une chasse rituelle à laquelle participaient le roi accompagné par les chasseurs royaux et tous les chefs présents à la cour. Lors de cette chasse qui se déroulait dans des marais réservées pour la circonstance, on devait tuer une antilope céphalope (ifunbori). Un fait important à cette chasse est que les Batwa qui, normalement sont des marginaux dans la société burundaise, ont la part du lion au partage du gibier. Nous pensons que le roi étant la source de toutes les activités susceptibles d'opérer ou à tout le moins de signifier la prospérité du royaume, montre lors de cette chasse que, même les activités principales des batwa devaient porter le cachet de sa garantie. Ou encore cette chasse pouvait signifier que le roi contrôlait la forêt et la faune qui y habite.

Après la chasse rituelle, des membres du clan des Bayenge montraient au roi l'oiseau GIHEKE capturé vivant. (52)

(48) BAHENDUZI : Op. cit. p. 63
(49) NTAHOKAJA, J.B. : Imigenzo y'ikirundi : p. 130
(50) MWOROHA, E. : Op. cit. p. 257.
(51) BAHENDUZI : parle de deux coups alors que MWOROHA parle de trois.
(52) MWOROHA, E. : Op. cit. p. 258.

Après le partage du gibier le roi procédait à la distribution des cadeaux aux ritualistes et à ses fidèles. Ils recevaient des vaches et des houes. Il y avait un cadeau où tout le monde était servi : c'était le feu, un feu nouveau que chacun tenait à emporter. Le roi s'affirmait ainsi comme donateur suprême du pays. C'est par cette distribution que prenaient fin les festivités. Les chefs regagnaient leurs régions respectives et le peuple allait semer le sorgho. La vie reprenait son cours normal.

Comme nous pouvons le constater la fête des semailles nous offre une sorte de résumé du tout social. En effet, toutes les couches de la population y sont représentées. Annuelle, elle constitue une remise à neuf périodique de la société ; une revitalisation à travers laquelle le roi allie le renouvellement de la nature et le renforcement des hommes. Etant la figure centrale de cette fête, il apparaît comme un chef incontesté et souverain.

Mis à part ces manifestations rituelles et cérémonielles, le pouvoir se découvre également de façon médiate à travers les genres de la production littéraire.

4. Traditions de la production littéraire.

Cette production étant très large, nous allons privilégier un genre qui occupe une place importante dans la littérature burundaise à savoir : les proverbes. Ce genre embrasse tous les aspects de la vie sociale, morale et religieuse des Barundi. C'est aussi la forme de littérature sapientielle traditionnelle par excellence.

> "Le proverbe est un argument massu auquel personne ne résiste, car il est porteur d'une profonde sagesse populaire, d'un message social et moral, d'une vérité à inculquer et d'un défaut à blamer". (53)

Notre choix a été surtout motivé par le caractère didactique de ces proverbes et aussi par le fait qu'on ne peut pas les contredire car, ils se présentent comme des sentences déjà avait fait leurs preuves.

A travers les proverbes relatifs au pouvoir, nous trouvons plusieurs thèmes qui servent à populariser le fait royal sous tous ses aspects : La permanence du pouvoir du roi ou la continuité de la royauté ; l'autorité ; le respect dû au roi, la bienveillance, l'idée du roi propriétaire de tout et maître de tous et son caractère de juge suprême etc...

(53) RODEGEM, F.M. : Sagesse Kirundi. p. 8

a) La permanence du pouvoir royal.

Pour les Barundi, un pays sans roi représentait un chaos semblable à celui que trouve le premier roi. C'est pourquoi l'idée de la continuité du royaume était profondément encrée dans leur mentalité. Igihugu ntikiba impfuvyi "le pays n'est jamais orphelin". Le roi était reconnu père des Barundi. C'est pourquoi sa mort était ressentie comme celle d'un père de famille d'où l'utilisation du mot impfuvyi signifiant orphelin. Pour eux, il fallait vite trouver un autre roi.

- Aho umwami avuye hima uwundi."Le pays ne peut pas rester longtemps sans roi". Nous pensons que la consternation des masses populaire lors de la proclamation de la première République le 28.11.1966 est un témoignage très éloquent qui illustre la croyance des Barundi en cette idée de permanence du pouvoir royal. Les campagnes d'explication -pacification qui suivirent cette proclamation, montrent également que même ceux qui venaient de prendre le pouvoir savaient à quel principe ils venaient de porter un coup. Aujourd'hui encore, l'un des rôles du chef de l'Etat est de veiller à la continuité de l'Etat. Cette idée de permanence n'est donc pas moderne au Barundi.

b) L'autorité royale.

Elle est incontestée et personne ne peut la discuter au roi qui en est le seul détenteur légitime. -Umwami yimye niwe asabwa. "C'est le roi qui est au pouvoir à qui on sollicite les faveurs." En effet, celui qui est au trône devient automatiquement le maître de tous les sujets. Par le fait qu' il est mis au trône par la providence, la population doit manifester une sujection complète et inconditionnelle à son égard.

-Umwami angana inyundo, akarusha inyundo kuremera. "Le roi est comme un marteau mais il est plus lourd que le marteau." Symbole de la force et régalia du pouvoir royal, le marteau est l'outil social par excellence. En effet, il est le père des autres outils. Rappelons que le roi est le père des Barundi. (SEDARUNDI) Cette image traduit l'importance du pouvoir du roi tel qu'il est senti par la population.

c) Le respect dû au roi.

- Aho umwami avyagiye ntihagwa umwampi "On ne peut pas tirer de flèche là où le roi est assis". Tout ce qui porte atteinte à la personne du roi doit être évité. Le roi doit être protégé en toute circonstance. Pour l'illustrer E. NWOROHA et P. NDAYISHINGUJE (54) nous rapportent l'histoire de BIHOME fidèle du roi MWEZI GISABO Devant l'attaque allemande, en mai-juin 1903, le roi MWEZI s'était réfugié à RUDEHE près de Fota.

(54) NWOROHA, E. et NDAYISHINGUJE, P. : in La civilisation ancienne des peuples des grands lacs. p. 93

BIHOME voyant que l'enclos était cerné, prit les habits du roi et se présenta aux Allemands qui le tuèrent croyant avoir tué MWEZI.

- Uragacumura lu mwami n'abagabo "Que tu pêche contre le Roi et ses notables". Le roi était tellement vénéré que l'idée de rébellion ou d'opposition à sa personne était sacrilège. Aucun sujet ne pouvait se dérober à son devoir à l'égard du Roi sous peine d'être puni.

d) La bienveillance du roi.

- Ntihica umwami hica abasavyi : "Ce n'est pas le roi qui tue, mais les courtisans". Le roi est tout bon. Il accorde des faveurs à ceux qui les lui demandent. Mais il est souvent trompé par les courtisans qui l'amènent à commettre un mal à l'endroit de quelqu'un sans le vouloir. En effet, le roi se soucie du bien être de tous. Malheureusement on ne peut pas arriver chez le roi sans qu'on soit introduit par les courtisans. (udasavye abatoni ntiyasaba umwami).

e) Le roi maître suprême sur les biens et les hommes.

- Ahari umwami hashira umwaga : "Là où se trouve le roi on ne vit pas à l'étroit". Dans la croyance populaire le roi est le donneur universel. C'est pourquoi sa présence appelle l'aisance, l'abondance et l'assurance.

Cette croyance est également traduite par l'expression "Umwami ni Sebarundi, niwe nyene inka n'imirima." (Le roi est le père des Barundi, maître de tous les biens, les vaches comme les cultures).

- Umututsi aragaba hakarahirwa umwami : "Un tutsi fait un don et les remerciements vont au roi". Ici on veut dire que le tutsi n'est qu'un intermédiaire. Le don vient du roi qui est maître de tout.

- Uwubuze ico avuga agira ngo umwami aravyibushe : " Qui n'a rien à dire, dit que le roi est gros". Il est inconcevable pour les Barundi, qu'un roi ait faim puisque tout ce qui se trouve dans son royaume lui appartient. L'idée qui est traduite est celle d'un roi maître de tout.

f) Le roi protecteur de ses sujets.

- Induru iravuga ntisumba ingoma : "Les cris de malheur ont beau se faire entendre fortement, ils ne peuvent étouffer la résonnance du tambour". On évoque ici la protection du pouvoir. Les cris de malheur représentent le chaos et le tambour le pouvoir souverain et l'ordre tenu par le roi.

- Uwikingirije umwami arasa uwo ashaka : "Celui qui bénéficie de l'appui du roi atteint facilement sa victime.

c) Le roi législateur et juge suprême.

- Irivuzwe n'ingoma ntarirenga : "La parole du roi a force de loi. Le roi est donc le législateur suprême et en même temps juge suprême. (*Akamarampaka kava i bwami* "ce qui met le point final à tout problème sort du palais royal").

- Umwami ntiyitwara : Le roi ne porte pas plainte. Le législateur est au dessus de la loi, et il est juge lui-même.

- Umwami ntiyitwarirwa : On ne peut pas porter plainte contre le roi.

Tous ces proverbes expriment autant une vénération qu'une vision réaliste à l'égard du pouvoir royal et son fonctionnement. (55) Synthétisés en phrases lapidaires, ces proverbes sont efficaces dans la transmission des messages. En effet, ils passent très bien dans les conversations, les discours circonstantiels etc...

Il existe d'autres vecteurs de messages dans lesquels nous trouvons développés les mêmes thèmes sur la royauté. Ce sont les noms de personnes.

3. Les noms de personnes.

Dans notre société le nom est une proposition significative véhiculant des messages. Comme le dit Ph. NTAHOMBAYE "... l'onomastique est un

> moyen de fixation, moyen qui sert d'inscription et de référence d'une mémoire collective... Les noms assument une réelle fonction de communication et véhiculent des valeurs de tout ordre : des valeurs téchnologiques , éthiques, spirituelles et sont un des moyens d'atteindre l'histoire et la psychologie d'un peuple". (56)

En étudiant l'anthroponymie rundi on constate qu'à travers elle, le pouvoir monarchique s'y manifeste. On remarque que beaucoup de personnes ont des noms présentant la monarchie sous presque tous ses aspects. Ainsi nous aurons les thèmes comme ceux que nous avons rencontrés dans les proverbes.

a) Le roi protecteur.

- NDIKUMWAMI : "Je suis avec le roi ou je suis sous la protection du roi." L'idée sous entendue est : le roi est avec moi et rien ne peut m'arriver.

(55) Tous ces proverbes ont été tirés du livre de F.M. RODEGEM" Sagesse Kirundi" et du rapport du colloque sur la civilisation ancienne des peuples des grands lacs.

(56) NTAHOMBAYE, Ph. : Messages et communications à travers l'onomastique. Rapport cité. p. 370

- NDUWUMWAMI : "Je suis au roi". Il est mon seul maître et j' attend de lui protection et secours.

- NKUNZUMWAMI : "J'aime le roi" Il est le seul maître qu'on doit servir et de qui on peut tout recevoir.

b) Autorité royale incontestable.

- BIGIRUMWAMI : "C'est le roi qui fait tout " Il est l'auteur de tout ce qui se fait dans son royaume. On doit donc se soumettre à sa volonté.

c) Le roi est la source de fortune.

- KARIBWAMI : Il est parti à la cour du Roi "Nom souvent donné à un enfant qui lors de l'accouchement tarde à venir au monde où qui lors de sa naissance son père se trouve à la cour, il signifie que rien ne lui arrivera. Dans la 1ère idée, rien ne lui arrivera même s'il tarde de venir au monde et dans la seconde il est sous-entendu que son père apportera des vaches pour le nourrir (lait).

- KAZOJIBWAMI : "Il ira à la cour". Aller à la cour se dit en Kirundi "GUSHENGERA". Beaucoup de gens y allaient et au retour "BASHEN-GURUTSE" ils apportaient des cadeaux (vaches) ou recevaient des domaines (AMATONGO Y'UMUHERO). Le souhait exprimé par les parents en donnant ce nom à leur enfant est que ce dernier soit riche. Pourvu qu'il soit né, il fera la cour au roi et aura de quoi lui faire vivre.

- NZOJIBWAMI : "J'irai chez le roi" : signifie la même chose que KAZOJIBWAMI.

d) La beauté et la bonté royales.

- KAMIKAZI : "Epouse du roi" C'est un nom donné à une fille à cause de sa beauté. Pour souligner la bonté d'une fille ou d'une femme on l'appelle umwamikazi et quand il s'agit d'un homme on emploie l'expression "ni umwami" (c'est un roi). (57)

En étudiant l'anthroponymie rundi on constate que les noms se rapportant au roi ont leurs équivalents théophores :

- NDIKUMWAMI - NDIKUMANA
- BIGIRUMWAMI - BIGIRIMANA
- NDUWUMWAMI - NDUWIMANA
- NKUNZUMWAMI - NKUNZIMANA
- KAMIKAZI - KAMANA

Ceci confirme l'idée que le roi s'il n'est pas l'égal de l'Etre suprême, il est son second ou son envoyé. Nous retrouvons ici le thème de l'origine divine du pouvoir médiatisée à travers les noms.

(57) Tous ces noms ont été tirés des travaux déjà cités de NSABIMANA, Th. [illegible] sur la civilisation des grands lacs.

4. Formules popularisant le pouvoir monarchique.

a) GIRA UMWAMI

Cette formule que certains traduisent par l'expression "VIVE LE ROI" et que nous nous traduisons par "AYEZ LE ROI" était utilisée à travers tout le pays jusque dans les coins les plus reculés. GIRA UMWAMI, "c'est ainsi que commençait au Burundi tout discours officiel, tout propos jugé important dans une réunion entre amis, avant de déposer sa plainte devant les notables réunis, etc... (58)

A cette formule, on répondait "NAGANZE" (qu'il règne). Pour les Barundi, avoir un roi, c'était avoir l'ordre, la sécurité, la prospérité et la paix. La révérence des Barundi envers leur roi apparaît ici par le silence absolu que les gens gardaient après avoir répondu à cette formule par NAGANZE. Tout le monde se taisait comme si celui qui allait parler était le roi lui-même. C'est par elle qu'on clôturait l'intervention.

b) NI UKO MUHIRE WA KARYENDA.

Cette formule que nous traduisons par "c'est comme celà sage de Karyenda" ponctuait tous les récits. Elle servait à attirer l'attention des auditeurs. Karyenda comme nous le verrons était un tambour qui incarnait la royauté. Cette formule comme la 1ère rappelait que la royauté incarnée par le roi et son tambour emblème représentait l'ordre.

Comme nous le constatons, les manifestations médiates recèlent des éléments fondamentaux qui rendent compte des relations entre le Roi et ses sujets. Les croyances dans les mythes y sont affirmés en même temps que la conception du pouvoir et de l'ordre qu'il établit. A travers elles, nous voyons -plus qu'ailleurs- mis en lumière l'essence du pouvoir, les qualités attribuées au Roi, les manifestations extérieures de l'autorité et le rôle du souverain.

Dans les cérémonies, les thèmes que nous avons rencontrés dans les mythes sont ritualisés. La sacralité du pouvoir y est mise en évidence. Il nous est présenté comme étant de création divine et exercé par le choix divin. Cela se constate par l'intervention des spécialistes du surnaturel et par des rites comme celui de la divination etc... C'est aussi ces mêmes spécialistes qui jouent un rôle important dans le choix de l'héritier, qui, comme nous l'avons vu, est doté par la providence d'une qualité spécialisé et déterminante : naître avec des semences.

(58) NDUWUMWAMI, L. : Comparaison des fonctions sociales de la religion traditionnelle et du christianisme au Burundi. p. 44

En ce qui concerne les qualités attribuée au Roi de même que son rôle, il nous est présenté comme un homme juste, bienveillant, sage etc... à qui on doit un respect inconditionnel. Par sa qualité de possesseur universel sa fortune entretient celle de la société. Nous retrouvons ici le thème du roi garant de la prospérité.

L'autorité du Roi est légitimée par des symboles dont il a le monopole et qui le placent hors du commun. La détente de ceux-ci lui confère tous les droits régaliens. C'est ici qu'apparaît le principe de la séparation du souverain du reste de son peuple, qui lui permet de porter et d'exercer librement les pouvoirs de sa charge. Un autre principe qui est mis en évidence est celui de la délégation de l'autorité. Comme nous l'avons vu, tous les chefs et grands du royaume devaient être présents au deuil royal, à l'intronisation et à l'Umuganuro, une absence étant considérée comme un acte de rébellion. En plus des hommages qu'ils rendaient au roi lors de l'Umuganuro, ils faisaient le bilan de l'administration de leurs territoires. Ceci montre que toutes leurs prérogatives leur étaient conférées par l'autorité suprême qu'était le Roi.

Mis à part les autres conditions que nous avons déjà vues, la détente des symboles de la royauté est une condition primordiale conférant au Roi les attributs de la souveraineté. Manipulés et exhibés lors des cérémonies associées au pouvoir, nous les avons classés dans la catégorie des manifestations médiatisant le pouvoir.

5. Les symboles de la royauté.

a) Les tambours.

Au Burundi comme dans toute la région interlacuste, le tambour est un instrument d'une grande importance. Instruments de joie, de danse et de communication, les tambours sont également de véritables amblèmes des pouvoirs. C'est le cas de Kalinga du Rwanda ; Bagendanwa du Nkole, Buhabugali du Buha, Biremera du Bushi et Karyenda du Burundi.

Au Burundi, il existait à côté de Karyenda, un autre tambour dynastique : Rukinzo.

- KARYENDA : Tambour royal, il reste couvert de mystère. Même si ses dimensions et la matière dans laquelle il était fabriqué restent inconnues, son existence est incontestable. C'était une véritable incarnation du pouvoir et de sa continuité. En effet, il n'était jamais renouvelé. Ceci nous amène à penser que sa disparition devait entraîner celle de la royauté. Le roi pouvait mourir mais Karyenda était cédé à son successeur.

Il apparaît alors que le roi et la royauté n'étaient pas confondus. Ainsi Hans Meyer nous le présente comme "un palladium du royaume" et NDAYIZEYE et WYTHERSCH, P. ajoutent :"On le considère comme le siège protecteur du royaume et on jure en son nom lors des cérémonies". (59) Il paraît qu'il n'était pas décoré et que la peau qui couvrait la partie supérieure de la caisse de résonnance était celle d'un taureau sacré (Ingabe). NDAYIZEYE dit qu' il était taillé dans un arbre UMURAMA (60) tandis que J.P. CHRETIEN parle d'un arbre particulier. Notons qu'il y'en a qui pensent qu'il était fabriqué dans le même arbre que Kalinda du Rwanda. Dans cette dernière hypothèse, apparaît le thème de l'origine rwandaise de la monarchie du Burundi. Le père CANONICA qui aurait rendu visite à ce tambour nous en donne la description suivante : "Nous pénétrons tous trois dans l'enceinte de la hutte sanctuaire de Karyenda. Un feu de bûche de misave brûle au centre de la hutte et l'éclaire un peu. Des sorciers et servants sont accroupis en cercle contre les parois de la hutte. Tous gardent le silence. NDUWUMME fait signe à KAPAYA qui se lève... KAPAYA obséquieux s'exécute et relève la grande natte, Nyarurago qui recouvre le tambour sacré. Il repose sur une sorte d'autel. Ruhimbi... Karyenda lui-même n'a rien d'extraordinaire : "Un tambour un peu plus gros que ceux qui ont résonné dans le kraal. D'une circonférence irrégulière sur lequel est tendue une peau blanche." (61)

Comme nous le savons, le simple fait de voir Karyenda était punissable de mort. Le roi lui-même ne le voyait qu'une fois par an. C'est-à-dire à l'Umuganuro. Seuls ceux qui s'en occupaient le voyaient chaque jour. Il était éloigné des regards indiscrets. Le montrer à un étranger était encore très grave car c'était divulger les secrets de l'Etat et plus encore, dévoiler le premier des fondements de la mystique royale. Ceci explique donc l' obséquiosité de KAPAYA, tendu à cause de cette divulgation. La peau blanche est celle d'un taureau sacré, Ingabe. Karyenda disposait de gens qui s'occupaient de lui. D'une part, il y'avait un gardien officiel du nom de NTARE de NKOMA et de l'autre une vestale du nom de MUKAKARYENDA qui enduisait ce tambour de beurre et de produits aromatiques. Cette femme ne pouvait pas se marier.

(59) à(60) : NDAYIZEYE et WYTHERSCH, P. : Ingoma : Essai sociologique et descriptif sur les tambours du Burundi in Africa-Tervuren XXI p. 45

Elle vivait à la cour et participait au déroulement des grandes cérémonies, surtout à la fête des semailles. Elle restait à la cour jusqu'au décès du souverain, moment où elle était remplacée par une autre. Rappelons également que c'est avec elle que le roi accomplissait l'acte sexuel lors du Muganuro. Karyenda était accompagné de quatre tambours appelés ABAGANWA. (62) Il avait également un troupeau de vaches.

- RUKINZO

Ce tambour accompagnait le roi dans tous ces déplacements, le réveillait et sonnait l'alarme en cas de danger. Les gens qui s'occupaient de lui étaient les BARAMUTSA.

Taillé dans un arbre appelé umuvugangoma (cordia abyssinia) il était couvert d'une peau de zèbre chassé dans le Kumoso. Chaque jour, il était battu au milieu de la nuit (mu gicugu) signe de la volonté du roi de manifester sa vigilance et sa vaillance sur son peuple.(63) Il était renouvelable.

b) Les animaux

Les taureaux sacrés.

L'importance de la vache dans la société burundaise était très grande. C'est par elle que les amitiés étaient nouées, elle était la dot la plus appréciée. Signe de richesse par excellence et monnaie d'échange, elle conférait un grand prestige.

La vache jouait aussi un rôle politique de premier plan. Lors des cérémonies associées au pouvoir, c'est par les taureaux que les devins déterminent l'avenir du pays. Dans les mythes nous trouvons dans presque toutes les versions un taureau abattu comme sacrifice. A l'intronisation c'est sur le dos d'un taureau que le roi est présenté au peuple etc... Ainsi nous voyons que la vache était associée au pouvoir comme les tambours.

- SEMASAKA : (père du sorgho)

Ce nom était donné à un taureau choisi et qui était utilisé lors de la fête des semailles. Son urine était une des composantes de la pâte rituelle. Ce taureau était le symbole de la force, de la puissance mais aussi de la fécondité. Au Burundi le taureau est le symbole du père de famille et est considéré comme chef du troupeau. Tous ces attributs nous les retrouvons chez le roi.

"Avant la fête des semailles Semasaka ne pouvait manger les chaumes de sorgho. Des fonds de marais lui servait de pacage. Lors de la fête des semailles il était couvert de mémordiques. Sa rentrée des pacages était accueillie par des cris de joie." (64)

(62) NWOROHA, E. : Op. cit. p. 159

BAHENDUZI, M. : Op. cit. pp. 47-51

Ce taureau disposait d'un troupeau de vaches où les futurs Ganwa étaient reproduits. On ne pouvait ni le tuer ni le manger, ni même couper ses poils. En 1932, lorsque l'on donna le dernier taureau aux élèves de Muramvya pour qu'ils le mangent, les grands dignitaires du royaume furent très touchés :

> "Ndururumwe, oncle du roi et régent faillit se suicider car il craignait que la consommation des taureaux sacrés n'entraînat un effondrement du royaume." (65)

En effet, ces taureaux étaient des éléments de la mystique attachée au pouvoir. A sa disparition ou à celle du souverain SEMASAKA était remplacé par un autre. Nous croyons donc que le taureau était lié à la puissance royale.

- MUHABURA ET NDAMWIGIME.

Ce sont deux autres taureaux attachés à la royauté. NDAMWIGIME ("Je me réjouit de lui") et MUHABURA ("celui qui retrouve la piste"). Ce dernier jouait un grand rôle à l'intronisation. C'est sur son dos qu'on montrait au peuple le nouveau souverain. Comme le tambour RUKINZO il suivait le roi dans tous ses déplacements.

Les autres animaux et symboles de la monarchie.

A côté des principaux symboles de la royauté il existait d'autres non de moindre importance. C'est le cas du belier RUTENDERI, de la vache SAVE du python BIHIRIBIGONZI auquel était rendu un culte.

Il y'avait également deux lances sacrées transmises de roi en roi depuis des générations. Elles s'appelaient NTARE et MWEZI. Rappelons que dans le Burundi ancien une lance symbolisait la virilité et l'autorité. Quant aux noms que portaient ces lances, ils sont très significatifs. NTARE (lion) symbolise la force et le courage. D'après la signification des noms dynastiques NTARE est considéré comme un roi guerrier. Quant à MWEZI, c'est le symbole de l'ordre et de la paix. En effet, selon les anciens Mwezi qui ne pouvait porter la guerre à l'étranger, arrive au trône quand le pays est unifié et pacifique. (66)

Le roi portait également une lance et un petit bouclier rouge et blanc, protection magique contre le mauvais sort et insigne de puissance guerrière. (67) Le marteau était aussi un symbole du pouvoir. Père des autres outils il incarnait la paternité du roi appelé père de tous les Barundi (SEBARUNDI).

(65) NWOROHA, E. : Op. cit. p. 161

(66) NTAHOMBAYE, Ph. : Le nom individuel support de message, le cas du Burundi in Culture et société Vol. 1 Mai 1978. p.16

(67) BOURGEOIS, R. : Banyarwanda et Barundi. T. 2, La coutume p. 44

Comme nous allons le voir à travers un autre genre de manifestations, le conception du pouvoir et les attributs du roi restent en évidence dans le langage y relatif.

c. Les manifestations implicites.

Un langage très fin et noble était adopté pour désigner les faits et gestes royaux. C'est à travers lui que le pouvoir se manifeste d'une façon implicite. Langage en grande partie métaphorique, il dévoile le sentiment que le peuple éprouve vis-à-vis du roi.

- Les parties du corps du roi.

Les bras du roi s'appelaient IMIRISHO, baguettes avec lesquelles on frappe le tambour. Ici nous voyons que l'image fait ressortir l'idée du roi seul possesseur de Karyenda et seul habilité à le battre le jour du Muganuro. Une phrase extraite d'une chanson populaire nous donne la même idée avec une image semblable :

"Bikonjo biri ingoga bitengatiye ingoma" (poignets puissants soutenant le tambour)"

Les jambes du roi : INYUNDO c'est-à-dire les marteaux. Comme nous l'avons déjà vu, le marteau était un des régalias du pouvoir incarnant la force mais aussi le caractère paternel du roi. Il forge tous les autres objets.

- Le ventre du roi : Igisabo (baratte). C'est l'un des ustensiles les plus nobles dans le Burundi ancien. La baratte était utilisée pour obtenir du beurre. Or nous savons que le beurre et le lait étaient des aliments importants dans la nutrition de la noblesse. L'idée qui est transmise par cette image est celle du roi fournisseur de richesses, de vaches en particulier.

- Autres termes :

Le roi était appelé BIHEKOBIZIMA amulettes source de vie. Sa tombe : INGANZO c'est à dire lieu de triomphe. En effet, nous avons vu qu'après sa mort le roi se transformait en animal. Lion ou python. Selon les croyances populaires donc, il ne mourait pas. On disait qu'il a célé (le tambour) YATANZE. Umwami ntiyicara aravyagira. Kuvyagira est un verbe utilisé pour dire que le roi est assis. Il est aussi utilisé pour désigner une vache qui se repose (couchée). Umwami ntavuga aravumera. "Le roi ne parle pas mais il beugle". Cette analogie qu'on fait entre le roi et la vache ne fait que confirmer ce que nous avons déjà dit à propos de l'importance de la vache tant sur les plans économique, social que politique. Elle est l'animal noble par excellence.

Tous les mots que nous venons de voir se rapportent aux régalias de la monarchie et donnent le même sens. Toutefois un terme nous a été difficile à expliquer. Il s'agit de INYONGA qui désignait le visage ou les yeux du roi.

Mais si nous nous référons aux croyances populaires et à l'esthétique rundi, nous pouvons découvrir deux thèmes s'y rapportant :

- La puissance magique du visage royal et la beauté. En effet, pour les Barundi, il suffisait de voir les yeux du roi pour être totalement immunisé contre les maladies des yeux. Ensuite, pour dire qu'une personne est belle, on faisait toujours allusion au visage royal, d'où les noms que nous avons déjà rencontrés comme KAMIKAZI etc...

A la fin de ce chapitre nous pouvons conclure que le fait monarchique exerçait une grande influence sur la vie tant individuelle que collective des Barundi. Les mythes ritualisés dans des cérémonies à caractère national et répandus par les hommes, ont diffusé une idéologie dont ils constituent de véritables fondements. Ils ont ainsi créé une conscience populaire profondément monarchiste.

Toutes les manifestations que nous avons analysées donnaient aux hommes et à leurs actes une sanction de la fidélité à un ordre et à sa continuité. Cette idéologie reposait fortement sur l'argument d'autorité dont nous avons vu les attributs, et qui était servi par Dieu, (Imana) le héros fondateur et surtout par un passé temporel.

La structure politique que nous allons étudier dans le chapitre qui suit, était garantie par la tradition et les mythes exprimés en symboles. C'est cette garantie mythique et rituelle qui explique l'immensité des pouvoirs du roi.

C H A P I T R E II : LA PUISSANCE DU ROI

En principe, le roi du Burundi était un monarque absolu. Ses prérogatives étaient infinies et sa puissance s'exerçait dans tous les domaines. Mais comme nous le verrons, dans la gestion de l'Etat, ses pouvoirs n'étaient pas illimités. Des pouvoirs intermédiaires jouaient un véritable rôle de contre-poids s'opposant à toute tendance absolutiste du roi.

A. Le pouvoir politique du Roi.

Le roi affirmait sa puissance politique dans l'exercice de ses prérogatives. Il nommait et déstituait les chefs. La création, la fusion, comme la division des échelons administratifs, relevaient de sa compétence. Il faisait respecter les lois, déclarait la guerre et concluait parfois des pactes de non agression. Citons pour exemple, les pactes de non agression conclus entre les rois du Burundi et ceux du Rwanda : Entre MUTAGA SEMYAMWIZA et MUTARA I SEMUGESHI et MWEZI GISABO et KIGERI IV RWABUGIRI etc... (1)

Etant reconnu chef suprême du pays le roi détenait le pouvoir législatif qu'il exerçait en conformité avec la coutume. En effet, les coutumes consacrent l'ordre établi et constituent des règles obligatoires pour tous, car elles sont le fruit des expériences des ancêtres dont elles expriment la volonté. C'est pourquoi elles sont conservées et perpétuées. Ceci explique pourquoi, les interventions du roi à l'égard des impératifs coutumiers ont toujours cherché une couverture dans la divination et les conseils des anciens. En effet, il devait s'en tenir aux résultats de la divination et à ce que lui conseillaient les hommes des secrets, les grands chefs ; la reine-mère etc... (69) S'il passait outre, il pouvait être accusé de non respect à la coutume dont il devait être le premier protecteur. Notons en passant que la coutume était la loi fondamentale sinon la source de la loi. Toutefois, une fois donnés, les ordres du roi avaient force de loi et étaient sanctionnés de peines, à moins que leur transgression n'entraine automatiquement -croyait-on- l'apparition de châtiments magiques (guhumana) (70)

Si nous avons dit que les interventions du roi dans le domaine de la coutume étaient rares, cela ne signifie pas que les coutumes du Burundi n'évoluaient ni ne changeaient pas.

(68) BOURGEOIS, R. : Banyarwanda et Barundi. T.II
La coutume : pp. 61-62.

(69)-(70) BOURGEOIS, R. : Op. cit. pp. 66-67

Elles se modifiaient et se développaient selon les nécessités, mais comme nous sommes dans le domaine d'une mentalité collective, cela se passait insensiblement.

L'impact le plus important de la puissance royale résidait dans son aspect justicier. Le roi était le juge suprême et personnifiait la justice même. Comme il incarnait l'unité du pays, il était le symbole de celle du droit. L'administration de la justice obéissait et relevait d'un même principe organisateur. Toutes les juridictions du pays suivaient la même procédure. L'organisation judiciaire connaissait quatre échelons :

- Sentare y'umuryango (tribunal familial) qui s'occupait des affaires intéressant les membres de la famille.
- Sentare yo ku mugina (tribunal de la colline) qui se penchait sur les palabres touchant toute la colline.
- Sentare y'i buganza n'i butware (tribunal du chef ou du sous-chef)
- Sentare y'i buami (tribunal royal)

Si un jugement rendu à une juridiction inférieure n'était pas satisfaisant, on saisissait celles qui suivent jusqu'au tribunal royal qui était la juridiction suprême.

Le tribunal royal était appelé URURIMBI ou NZIRIHERA, de dernier nom signifiant que c'était une juridiction de cassassion et que les jugements qu'elle rendait étaient sans appel. Le roi qui était le juge suprême du royaume disposait aussi bien dans le domaine du droit civil que du droit pénal, des compétences illimitées. Il pouvait décider la suspension, la révision, l'appel et l'abandon sur tous les jugements rendus par les juridictions inférieures. (71) Aucune affaire n'échappait à sa compétence et il se devait de montrer la bonté à tous. (72)

Aux juridictions inférieures comme à celle de la cour royale, les jugements étaient rendus par des hommes importants appelés BASHINGANTAHE. C'était des notables choisis pour leur bon sens, leur sagesse, leur impartialité, leur expérience et également leur âge. C'est pourquoi E. MWOROHA parle de "la conduite des jeunes par les anciens." (73)

(71) BOURGEOIS, R. : Op. cit. p.430

(72) RODEGEM, F.M. : Structures judiciaires traditionnelles du Burundi in Revue juridique du Rwanda et du Burundi. 1966 N°1 p.8.

(73) MWOROHA, E. : Op. cit. p. 170

Si l'institution d'ubushingantahe revêt actuellement un caractère plus ou moins honorifique, elle avait autrefois une signification profonde. Même aujourd'hui des hommes intègres existent, mais dans le Burundi traditionnel " L'autorité du bushingantahe (droit d'utiliser la baguette du notable, était conférée au cours d'une cérémonie d'initiation par des notables déjà confirmés... toute opposition à la consécration du candidat, même si elle provenait d'un enfant faisait arrêter la cérémonie." (74)

Tout Murundi pouvait devenir mushingantahe s'il méritait la confiance du peuple. Seuls les Batwa qui vivaient en marge de la société ne le devenaient pas. Ces hommes qui siégaient à toutes les juridictions intervenaient dans tous les domaines et assuraient l'ordre dans le pays.

Ceux qui assistaient le roi dans l'exercice de son pouvoir judiciaire à l'URUHIIBI s'appelaient les BANYARUHIIBI (ceux de l'URUHIMBI) c'était des hutus et des tutsi (75) mais également des chefs baganwa en séjour à la cour royale.

Comme le dit A. NAKARAKIZA, "l'institution des bashingantahe assurait au pays une gestion démocratique nonobstant le fait que le pouvoir exécutif est presque entre les mains des Baganwa. (76)

Pour DELACAUW, c'était une monarchie du peuple.

"Bien au contraire, nous voyons vivre une monarchie appuyée, contrôlée par le peuple, une monarchie démocratique. La représentation populaire par les bashingantahe posait un frein à l'autoritarisme des rois et des chefs. (77) Toutefois, certaines décisions étaient du ressort du roi. C'était en principe lui qui prononçait la peine de mort, notamment pour la répression des crimes de lèse-majesté. Lui seul détenait le droit de commutation de cette peine et le droit de grâce. Dans des cas nettement déterminés, il pouvait suspendre le droit de vengeance familial "guhora". Remarquons en passant que tous les procès étaient traités en son nom à tous les niveaux.

L'institution du bushingantahe ne constituait pas la seule limite au pouvoir judiciaire du roi. Des dispositions comme le droit d'asile ne pouvaient pas être empiétés.

(74) NWOROHA, E. : Op. cit. p. 170

(75) TROUWBORST, M... : Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridionale RWANDA ; BURUNDI ; BUHA. p. 145

(76) NAKARAKIZA, A. : La dialectique des Barundi. Bruxelles 1959.

(77) DELACAUW, A. : Féodalité au démocratie en Urundi ? in Temps nouveaux

Ainsi pour échapper aux sanctions on pouvait fuir à l'étranger ou chez les gardiens des tombes royales. (78) Mais aussi lorsqu'on était victime d'une injustice dont l'auteur était un homme puissant et le roi on pouvait demander asile chez un puissant qui saisissait automatiquement les bashingantaho. Cette histoire recueillie par A. NSANZE (79) nous montre que dans certaines circonstances le Roi se soumettait à l'arbitrage judiciaire et se devait d'observer rigoureusement le jugement des Bashingantaho.

> "Les suivantes ont apporté un faux témoignage à l'endroit de Murima, un voisin du roi; celui-ci était accusé d'avoir empiété sur la propriété du roi. En réalité, Murima n'avait pas tort, car ces suivantes avaient jeté de la bouse de vache dans la zone limitrophe de deux propriétés et Murima craignant que les sujets du roi ne poursuivent cette bouse pour prendre une part sur la partie qui lui revenait, s'empressa de retracer la démarcation et tirant cette bouse vers sa propriété."

Mwezi (80) le traita de révolté et vint le chercher pour le punir. Murima se réfugia chez la reine-mère Vyano, une des femmes de Ntaro Ruganba qui vivait à Mbuye. Cette dernière protégea Murima et dit à Mwezi que toute entrevue avec Murima ne lui était possible que sur avis des Bashingantaho. Ceux-ci furent réunis et écoutèrent Murima. Après avoir été sur les lieux du litige les juges conclurent en disant que Murima avait gain de cause : "MWEZI, Murima parle bien." Cette formule était la mieux indiquée pour dire au roi qu'il venait de perdre la cause. En effet, il était inconcevable que la plaidoirie d'un sujet soit supérieure à celle du Roi.

Devant cet échec, Mwezi réclama la bouse de vache et Murima se voyant soutenu par Vyano refusa en ces termes : "Je ne donnerai pas cette bouse, le roi m'en a fait cadeau, car de mes vaches à moi il reste peu de chose, je n'en compte plus qu'un petit nombre." (81)

Ainsi nous voyons que dans l'exercice du pouvoir judiciaire le roi ne pouvait pas user de l'arbitraire.

(78) RODEGEM, F.M. : Art. cit. pp. 26-27

(79) NSANZE, A. : Etude des domaines royaux de la région de Muramvya, l'exemple de Mbuye du milieu du XIXe S à 1945. pp. 40-42.

(80) MWEZI dont il est question est MWEZI GISABO.

(81) Ce récit se trouve résumé dans le rapport du colloque sur la civilisation ancienne des peuples des grands lacs. pp. 88-89.

Au niveau de l'exécutif le Roi se trouvait au dessus de l'aristocratie ganwa qui monopolisait le pouvoir. Cette dernière était constituée par des princes de sang royal qui commandaient les différentes provinces du pays. La distribution des commandements était donc basée sur le principe de l'hérédité. Toutefois, à côté de ces chefs de sang royal,il y avait de simples Bahutu et Batutsi qui géraient les domaines royaux et dépendaient uniquement du Roi. (82) Ces domaines étaient souvent des enclaves dans des régions dirigées par des chefs baganwa et constituaient une véritable personnification du pouvoir royal dans les chefferies.

On trouvait encore des chefs appelés "Batware-Mbobo" qui dirigeaient des régions situées en dehors des domaines royaux comme l'Imbo. Ils étaient Hutu ou Tutsi. En dessous de la hiérarchie dirigeante, venaient les sous-chefs appelés "IVYARIHO" ou représentants du chef. Suivaient enfin les notables -bashingantaho- que nous avons déjà vus -qui dirigeaient les collines-. Notons en passant que les ritualistes "Banyamabanga" ou hommes des secrets avaient le rang de chefs de provinces.

Comme nous l'avons vu c'est le roi qui distribuait les commandements. Le placement des chefs dans les provinces répondait à deux impératifs politico-stratégiques. D'une part, il fallait éloigner les princes du sang des intrigues de la cour pour prévenir toute tentative d'usurpation du pouvoir. D'autre part, en leur donnant des commandements dans des régions périphériques, le roi s'assurait une meilleure défense des frontières du pays. En effet, en défendant leurs propres territoires ils défendaient en même temps le pays. Cette stratégie était appliquée également à l'intérieur du pays. Ainsi, pour protéger les capitales royales du Mugamba, MWEZI GISABO avait donné le commandement du KIRIMIRO à NTARUGERA un chef très puissant militairement. Le KIRIMIRO constituait ainsi un bouclier face aux attaques éventuelles des rebelles BATARE du nord-est (BWERU).

Beaucoup d'auteurs qui ont étudié cette distribution des commandements qui n'était en fait qu'une délégation des pouvoirs ont conclu à une inexistence d'un pouvoir centralisé. Il est vrai que les chefs qui administraient des régions éloignées des capitales royales jouissaient d'une grande marge de manoeuvre, mais ils n'étaient pas du tout indépendants. Le système du gusasa (séjourner à la cour royale) et la présence obligatoire à l'Umuganuro pour les chefs, étaient des moyens de contrôler leur fidélité vis-à-vis du roi au même titre que les domaines royaux éparpillés dans les chefferies. Ainsi on a confondu la déconcentration du pouvoir avec la décentralisation.

(82) NYOROHA, E. : Op. cit. p. 166

En effet, le pouvoir était concentré autour des capitales royales regroupées au centre du pays dans les altitudes du Mugamba.

B. Le pouvoir militaire

Comme toute société politiquement organisée, le Búrundi ancien disposait de moyens de répression qui soutenaient le pouvoir. Il n'existait pas d'armée nationale unifiée de façon permanente, sous un même commandement. Comme le dit A. BOYAYO : "On ne peut pas parler d'une seule armée car il en existait plusieurs, souvent d'une importance inégale et parfois indépendantes les unes des autres."(83)
Le roi et les chefs entretenaient chacun un corps de guerriers portant un nom particulier.

1. L'armée royale.

Elle était constituée par des gens d'origine essentiellement ganwa, mais également des jeunes des familles proches des cours, des fils des clients et des favoris du roi ainsi que des fils des batware venaient enrichir le contingent. Notons également que des jeunes gens venus de loin pouvaient venir tenter fortune à la cour royale. Enrôlés très jeunes, entre 11 et 14 ans, ils restaient à la cour, où en plus des exercices militaires, ils s'entraînaient à la danse et à l'art oratoire. Ce dernier consistait en une déclamation de poèmes épiqués personnels, réels ou inventés. (84) Tout cela se passait sous l'encadrement de gens plus âgés et plus expérimentés, qui leur enseignaient les bonnes manières et leur imprimaient la bravoure et l'amour de la guerre. Le métier de guerrier accordait beaucoup d'avantages. En effet, certains des guerriers s'installaient définitivement à la cour où ils se transformaient en courtisans permanents et accédaient à certaines fonctions (bakevyi = cuisiniers). D'autres rentraient chez eux avec des cadeaux : vaches; attribution de terres ; voire même des postes d'autorité. (85)

En plus du nom "INTORE" (les élus) que portait cette armée royale, un autre nom lui était donné. C'est ainsi que nous aurons les ABATEZI (les attaquants) sous NTARE RUGAMBA ; les ABADASIGANA (les inséparables) sous MWEZI GISABO ; les ABARIBUKIRE (les victorieux) sous MUTAGA MBIKIJE ; et les AMASUKA (les houes) sous MWAMBUTSA BANGIRICENGE -86)

L'armée royale était sous le commandement d'une sorte de général UMUKURU W'INGABO ou UMTWAZANGABO qui était souvent de la famille royale.

(83) BOYAYO, A. : L'organisation militaire dans le Burundi ancien, Bujumbura 1971. P.10.

(84) BOYAYO, A. : Op. cit. p. 11

(85) NKOROHA, E. : Op. cit. p. 178

Elle était utilisée pour mater les rébellions et réprimer des infractions comme le vol de vaches etc... Elle participait dans les guerres de conquête ou contre des envahisseurs étrangers.

Le nombre des guerriers royaux était assez élevé car une partie accompagnait le roi dans ses déplacements, tandis qu'une autre restait stationnée en permanence dans chaque résidence royale. E. MWOROHA qui a repris les chiffres fournis par les traditionnalistes de la codification estime leur nombre à trois ou quatre milles. (87)

L'armée royale était renouvelée à chaque début de règne. Mais remarquons également que la reine-mère avait une garde importante. (88)

2. Les armées des chefs.

Comme le roi, chaque chef (Muganwa) avait son armée avec un nom déterminé. Mais leurs noms à toutes était URUTORERE. Leurs effectifs variaient suivant le chiffre d'adultes mâles valides car en effet, contrairement à l'armée royale, les guerriers des baganwa recevaient même des gens mariés. Ces guerriers ne résidaient pas d'habitude à la cour, mais y venaient le matin et rentraient le soir. (89)

Il existait également de petites armées qui étaient commandées par des IVYARIHO représentants des chefs. Elles étaient connues sous le nom global de IBICO. (90) Un homme puissant pouvait également disposer d'une garde recrutée parmi ses clients. Elle l'accompagnait dans ses déplacements et le défendait en même temps que ses biens. Le nom global désignant les différentes gardes privées était INJANUBIRI. (91)

3. Le roi chef suprême des armées.

Beaucoup d'auteurs refusent aux rois du Burundi l'attribut de chefs suprêmes des armées. Ayant constaté comme nous venons de le faire qu'il y avait plusieurs armées, ils ont vite conclu à une indépendance totale des chefs vis-à-vis du roi. Or, nous avons déjà vu que seul le roi pouvait déclarer la guerre contre un Etat voisin et conclure la paix. En cas de guerre contre un autre pays qu'elle soit de conquête ou de défense, le roi mobilisait toutes les armées du pays sans exception. Il assumait des fonctions de général en chef ayant sous ses ordres plusieurs généraux. (92)

(87) MWOROHA, E. : Op. cit. p. 144
(88) BOYAYO, A. : Op. cit. p. 14
(89) MWOROHA, E. : Op. cit. p. 144
(90) BOYAYO, A. : Op. cit. p. 16
(91) Idem
(92) Idem : p. 15

Lorsqu'il s'agissait d'une guerre qu'un chef, un sous-chef ou un clan voulait livrer à un autre pour agrandir ses domaines, on devait d'abord consulter le roi et lui faire part de ses intentions. Il refusait ou acceptait en lui donnant la réponse suivante : "Urakigaruza umuheto, ni waneshwa ni akazi kawe, ni watsinda uce ugiteranya na rwawe ndakiguhaye." (Conquiers ce territoire par les armes, si tu es battu, gare à toi, si tu gagnes la guerre, les domaines de ton voisin t'appartiendront". (93)

Nous voyons que l'autorité du roi s'exerçait même sur les armées des chefs. Contrairement à ce que dit TROUWBORST (94) le roi ne dépendait pas de la bonne volonté de ses chefs pour mobiliser toutes les armées du pays. Des cas sont arrivés où des chefs puissants se sont révoltés contre le roi. Citons l'exemple de TWAREREYE fils de NTARE RUGAMBA qui s'est révolté quand le roi MWEZI GISABO était encore jeune, sous la régence de NDIVYARIYE un autre fils de NTARE RUGAMBA. Pour [illegible] cette rébellion, les armées restées fidèles au pouvoir coalisèrent. Les autres révoltes qui sont très connues sont celles de KIRIMA; de MACONCO et des chefs BATARE du nord-est (BUSOKOZA; KANUGUNU; MBANZABUGABO etc...). Pour ces dernières, la colonisation est intervenue avant que le roi n'en vienne à bout et ce fut elle qui conditionna leur fin. Ce que nous pouvons remarquer au sujet de ces révoltes, est le fait qu'elles ont éclaté quand le roi était encore très jeune ou quand il était vieux. Or dans ces périodes, la politique du pays est dominée par des chefs qui ne s'entendent pas à cause des intrigues de la cour. (succession ; régence etc...)

Un autre aspect qui montre que le roi gardait l'attribut de chef suprême des armées est le fait que si un roi mourait dans un pays envahi on ne pouvait pas s'y établir. Les guerriers retournaient immédiatement en arrière.

Remarquons tout de même que ce n'était pas n'importe quel roi qui pouvait conduire la guerre à l'extérieur du pays. La coutume interdisait aux rois portant les noms de MWEZI et de MWAMBUTSA de mener une guerre en dehors des frontières nationales. Toutefois pour les autres rois, la consultation des augures était un préalable nécessaire avant d'aller en guerre. Ainsi donc la coutume et la divination constituaient les seules limites à la puissance militaire du roi.

c. Le pouvoir économique.

Dans les croyances des Barundi, tous les biens du pays appartenaient au roi, d'où le pouvoir éminent de propriété qu'ils lui attribuaient. Le roi portait le titre de "Nyene inka n'imirima" (l'éminent propriétaire des vaches et des cultures).

(93) BOYAYO, A. : Op. cit. p. 19

(94) TROUWBORST A.A.A. : Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridio-

En effet, le roi et l'aristocratie (ganwa- à laquelle il déléguait ses pouvoirs - contrôlaient les moyens de production. Ce contrôle s'exerçait par le droit d'installation (kugerera), le droit d'expulsion (gusohora) (95) et celui d'expropriation (kunyaga) en ce qui concerne certains biens comme les vaches.

Ces droits étaient délégués aux chefs qui représentaient le roi dans les provinces. Par exemple, l'acquisition d'une terre était toujours subordonnée à un accord d'un délégué du roi c'est-à-dire le chef ou le délégué local (icariho) qui recevait du requerant un tribut (ingororo) soit une vache, une houe ou une simple cruche de bière de sorgho. (96)

Remarquons qu'on ne recourait pas souvent à ces droits de peur qu'on ne dépeuple des régions entières. Mais aussi pour éviter que les autorités politiques n'en abusent, la coutume prévoyait des cas pour lesquels on devait y recourir. On pouvait notamment expulser quelqu'un pour les cas suivants : -planter le sorgho avant le Kuganuro- frapper une personne possédée par Kiranga -pénétrer dans la maison de sa nièce -avoir une fille qui a une grossesse extra-matrimoniale -acte de lèse majesté etc...

Mis à part cet attribut de possesseur universel qu'avait le roi, sa puissance économique réelle résidait dans l'exploitation de ses domaines et dans les prestations effectuées par une série de familles liées au roi.

Les domaines dépendant directement du roi (ivyibare vy'umwami) étaient nombreux et dispersés. Ceux qui avaient une vocation agricole se situaient vers le nord et le centre du pays (Buyenzi et Kirimiro) et ceux à vocation pastorale dans le sud (Mugamba-Bututsi). En plus des produits provenant de ces domaines, beaucoup de livraisons en nature affluaient vers la cour pour y entretenir une véritable société de festin. Ainsi il y'avait des lignages qui fournissaient du miel, des habits, des objets en fer etc... et des familles qui avaient établi des liens personnels avec le roi pour la multiplication des troupeaux royaux. Ces gens s'appelaient ABATONGORE. Ils étaient des éleveurs indépendants de toute autorité locale car ils étaient sous la protection directe du roi. Leurs vaches ne pouvaient en aucun cas faire objet d'une confiscation de la part du chef. Tout mutongore devait fournir un certain nombre de vaches à la cour. Toutes ces prestations dues par les familles spécialisées étaient appelées "INKUKA".

(95) NWOROHA, E. et NDAYISHINGUJE, P. : Le roi dans l'Etat du Burundi ancien in : La civilisation ancienne des peuples des grands lacs: P.

(96) NWOROHA, E. et NDAYISHINGUJE, P. : art. cit. p. 89

(97) NDAYISENGA, G. : Les droits fonciers coutumiers au Burundi, mémoire U.O.B. Bujumbura, 1974, p. 7

A ces inkuka s'ajoutaient d'autres prestations paysannes et les cadeaux apportés par les chefs et autres dignitaires venus séjourner à la cour (GUSASA).

Le fait que la coutume prévoyait des cas pour lesquels, les droits éminents de propriété dont disposait le roi étaient applicables afin de limiter les abus, montre que les Barundi avaient des droits exclusifs sur leurs biens. Toutefois, vu les ressources dont disposait le roi il n'en demeurait pas moins le plus grand propriétaire de terres et de bétail.

Tout en étant puissant politiquement et économiquement, un domaine échappait presque totalement à son contrôle, c'est le domaine magico-religieux.

D. Le Roi et le domaine religieux.

Dans notre analyse des manifestations culturelles au service du pouvoir, nous sommes arrivés à la conclusion que la monarchie du Burundi était sacréo. En effet, encadré de rituels et de références surnaturelles, le pouvoir royal était en rapport avec des croyances religieuses. Ceci justifie d'une part la vénération des Barundi vis-à-vis du Roi. D'autre part cette attitude pouvait également être due non pas seulement à la révérence due au sacré, mais aussi au respect de l'autorité représentée par le roi. Comme le dit Luc de Heusch :

> "Le sacré fait partie de la structure du pouvoir... Les hommes cherchent à exprimer cette sacralité à travers ceux qui symbolisent à la fois son existence et sa puissance". (98)

Dès lors, nous remarquons qu'il est très difficile de dissocier le religieux du politique dans le Burundi ancien. La dimension religieuse du pouvoir était très importante car la religion occupait une place centrale dans la vie socio-politique du royaume.

En analysant les rôles de la religion et de l'organisation politique, force nous est de constater que les deux visaient un même but, à savoir : La sécurité. Conjurer le mal, favoriser la prospérité, garantir et fonder la cohésion sociale, telles sont les fonctions communes à la religion et à la politique.

Associée à la religion, la fonction politique nous est présentée comme une sorte de figure du pouvoir dépassant de loin l'aspect temporaire du pouvoir séculier. Son détenteur apparaissait comme une personne hors du commun.

Le religieux donnait au politique une base morale ou idéologique indispensable à sa survie en le sacralisant. Et Georges Balandier de dire :

> "Le pouvoir est sacralisé parce que toute société affirme sa volonté et redoute le retour au chaos comme réalisation de sa propre mort." (99)

(98) LUC de HEUSCH : Le pouvoir et le sacré. U.L.B. Bruxelles 1962. p. 15

Or, nous savons que toute organisation politique est une association d'hommes qui se liguent face à toute destruction éventuelle.

Au Burundi, si le roi est prétendu d'origine divine, il n'est prêtre d'aucune religion. Il est appelé grand frère de Kiranga, sorte d'esprit national auquel est voué un culte : Le Kubandwa. Kiranga était considéré comme un intermédiaire entre Dieu (Imana) et les hommes. Le roi ne pouvait pas s'initier au Kubandwa car ce serait s'abaisser. Toutefois, en tant que détenteur de l'autorité, il avait tendance à en contrôler la dynamique. En faisant de ses sujets des fidèles dociles, et des officiants du culte des auxiliaires de la cour, il associait ainsi le religieux au politique. C'est ainsi qu'à la cour on rencontrait des techniciens de la divination, de la pharmacopée ou de la pluie et des médium (bishegu) de Kiranga.

Les gens qui s'occupaient du domaine religieux s'imposaient à tout le pays le roi compris. En effet, eux seuls connaissaient les règles sur lesquelles reposait la vie de la monarchie. Leurs secrets étaient inconnus même au roi. Par le fait qu'ils devaient leur position à leur savoir transmis héréditairement, ils étaient autonomes vis-à-vis du roi qui ne pouvait pas les destituer. Ainsi, ils échappaient à l'emprise des autorités politiques et constituaient de ce fait, un véritable contre pouvoir. Leur consultation était un préalable à toute grande entreprise du roi.

Grands connaisseurs des pratiques du pouvoir, leur savoir était indispensable à la marche de la monarchie en ce sens qu'il incarnait l'idéologie même du pouvoir. La vie et les actions du roi étaient sans cesse sous le contrôle de ces hommes appelés "Banyamabanga" ou "hommes des secrets". Dès lors, ils étaient une puissance réelle indispensable à la survie de l'Etat.

Ces hommes des secrets étaient groupés en cinq catégories : Les dépositaires des secrets de Kiranga (bishegu); les intronisateurs (baganuza); les responsables du culte des tambours royaux, les conservateurs des souverains défunts (Biru et Banyange), les magiciens et devins (Bapfumu). La plupart de ces Banyamabanga provenaient des grandes familles hutu. C'était des gens très riches et très influents.

1. Les dépositaires des secrets de Kiranga.

A l'exception du roi, le culte de KUBANDWA était un culte national pratiqué par tous. A la cour royale vivaient en permanence les ministres de Kiranga (bishegu). Leur rôle était important car ils conseillaient le roi, en ce qui concerne le maintien de l'ordre social et civil de l'Etat. On recourait au culte de Kiranga dans toutes les situations (au culte de Kiranga dans toutes les situations) difficiles. Ce culte qui n'opérait aucune discrimination -sauf pour le roi- constituait un véritable "ciment idéologique".

A la cour royale on trouvait une vestale, Mukakiranga, vouée toute sa vie à ce culte religieux et populaire. Elle incarnait la protection permanente de son divin époux sur le royaume. (100)

2. Les intronisateurs (Baganuza)

Organisateurs des fêtes royales comme le Muganuro et l'intronisation, ils constituaient le groupe le plus influent des banyamabanga. Ils dirigeaient des chefferies et avaient le droit de battre le tambour, droit qui en principe était exclusivement royal. Ils entretenaient des champs de sorgho destinés à la fête des semailles. Ce sorgho destiné à la fabrication de la pâte rituelle était une sorte de tribut symbolique apporté au roi.

Lorsqu'ils arrivaient à la cour royale ils étaient reçus comme de grands dignitaires et recevaient des cadeaux. Cette charge héréditaire était pour eux une source importante de richesse. En effet, ils recevaient chaque année, des troupeaux de bétail et des biens de toutes sortes. (101)

3. Les responsables du culte des tambours royaux.

Comme nous l'avons déjà vu au Burundi, un culte particulier était réservé aux tambours et leurs responsables occupaient un rang important. Par exemple, Karyenda symbole mystique du pouvoir royal avait une vestale qui s' occupait de lui: MUKAKARYENDA que nous avions déjà mentionnée. Elle "avait" ses"vaches", ses "domaines" et pouvait distribuer des terres; elle avait le rang de reine." (102)

Autres dignitaires liés au culte des tambours, les Baramutsa s'occupaient du tambour Rukinzo. Ajoutons à ceux-là la confrérie des Batimbo chargés de fabriquer les tambours. Ces dignitaires étaient très riches car ils recevaient des vaches et d'autres biens de la part des baganwa et du roi.

4. Les Biru et Banyange.

C'étaient les spécialistes des rites à suivre pour les funérailles du roi et des reines-mères. Ils s'occupaient en même temps de la garde de leurs tombeaux.(103) Ceux qui s'occupaient des dépouilles des rois (Biru) vivaient dans la région du Mwiko-Mugamba et ceux qui s'occupaient des dépouilles des reines-mères vivaient dans celle de Mpotsa. Eux aussi avaient le droit de battre le tambour et dirigeaient des régions autonomes.

Il était interdit aux Biru et Banyange de venir à la cour avant la mort du souverain ou de la souveraine. Ils étaient puissants car "Ils possédaient leurs propres milices".(104)

(100) NWOROHA, E. : Op. cit. p. 156

(101) NWOROHA, E. et NDAYISHINGUJE, P. : in La civilisation ancienne des peuples des grands lacs p. 92

(102) NWOROHA, E. : Op. cit. p. 159

Ils étaient craints et respectés de tous, ils pouvaient par[illegible] vaches qui s'égaraient dans leur pays, réquisitionner des gens et les [illegible] travailler chez eux etc... Cette fonction leur donnait un pouvoir écono[illegible] important. En effet, mis à part les cadeaux qu'ils recevaient de la par[illegible] chefs et du roi et les fruits de l'exploitation de leurs terres, ils [illegible]ient tous les biens dans la capitale du roi défunt. (105)

5. Les magiciens et devins (bapfumu)

Les traditions orales montrant l'importance des devi[illegible] dans l'histoire de la monarchie sont nombreuses. Rappelons l'histoire des devi[illegible]s Mitimigamba et Shaka qui vont chercher le roi à l'étranger et celle des devins qui interprètèrent le rêve de Mashira roi du Rwanda etc... Ces traditions illustrent au niveau mythique les fondements religieux du pouvoir.

Les magiciens et devins étaient chargés de protéger la santé du royaume et de son souverain et ils étaient respectés de tous pour leur savoir. Leur intervention est nécessaire dans toutes les circonstances importantes. Désignation de nouveaux rois, organisation du Muganuro, épidemie, guerre; etc... (106) Ils intervenaient également dans la vie quotidienne des familles. En effet, ils étaient à la fois guerisseurs et futurologues d'où leur grande importance dans le Burundi ancien.

Après ce bref aperçu, nous remarquons que le domaine religieux était exclusivement reservé aux Banyamabanga ou hommes des secrets, véritables conservateurs de la constitution du royaume. Leur importance résidait dans le fait que la monarchie trouvait sa légitimité dans leurs secrets. Et NWOROHA E. de dire :

> "Finalement on peut dire que le roi ne pouvait pas exister sans les Banyamabanga, mais que ceux-ci n'auraient pas non plus de raison d'être sans le roi."(107)

En effet, le roi lui même était un personnage sacré, donc vénéré et disposait de moyens pour contenir l'hégémonie des Banyamabanga. Il avait à sa disposition l'armée, le système judiciaire et foncier. Toutefois, leur présence était nécessaire car ils servaient de contre-poids aux tendances absolutistes du roi. En conclusion, nous pouvons dire que c'est grâce à ces hommes des secrets que l'autorité du roi a pu rayonner et s'implanter à travers le pays.
Le pouvoir n'a pu se déployer qu'avec l'aide des spécialistes du religieux qui le légitimaient.

(105) NWOROHA, E. : Op. cit : p. 154

(106) NWOROHA E. et NDAYISHINGUYE, P. : Art. cit. in La civilisation ancienne des peuples des grands lacs p. 91

(107) NWOROHA, E. : Op. cit. p. 163

CHAPITRE III : LE POUVOIR TRADITIONNEL FACE A L'INTRODUCTION DES VALEURS CULTURELLES ETRANGERE.

Lors du partage de l'Afrique à Berlin (1884-1885) l'Allemagne s'adjugea une bonne partie de l'Afrique orientale dont le Burundi. Sous prétexte de venir au secours des missionnaires menacés par les chefs locaux, les Allemands vont occuper le Burundi par la force des armes.

Après avoir résisté à l'installation des missionnaires pendant plusieurs années, les Barundi vont vaillamment resister aux Allemands. Mais les lances et les flèches n'égalant pas les armes à feu, le Mwami MWEZI GISABO finit par se soumettre malgré lui en 1903. C'est en 1916 que les Allemands quittèrent le pays avec leur défaite face aux troupes anglaises et belges pendant la première guerre mondiale.

Pour le Burundi, la colonisation continua avec la Belgique, jusqu'au premier juillet 1962, date à laquelle il recouvrait son indépendance.

Ce fut avec la colonisation que les missionnaires purent finalement s'intaller dans le pays. Désormais, main dans la main, la colonisation et le christianisme vont opérer sur la société traditionnelle burundaise, en provoquant de profonds bouleversements.

A. La politique coloniale allemande et belge.

La politique coloniale allemande était dès le début celle de "l'administration indirecte". C'est-à-dire que les Allemands entendaient respecter les institutions burundaises, voire même les consolider. Ils voulaient donc gouverner par l'intermédiaire des chefs locaux. Les principes fondamentaux de la politique coloniale allemande sont énoncés dans les lettres du 13 Septembre et du 9 Octobre 1902 que VON GOETZEN envoya à VON BERINGE alors Résident de l'Urundi :

> "Notre politique doit viser à soutenir l'autorité des grands, de telle manière que ceux-ci se convainquent de ce que leur statut et celui de leurs partisans dépend de leur attachement à la cause allemande". (108)

Malheureusement, de 1896 à 1916 les Allemands vont pratiquer une administration indirecte incohérente, car ils ignoraient les réalités du pays : les traditions et les institutions, plus précisément le caractère sacré de la royauté. Manquant de doctrine, -tantôt ils détruisent le pouvoir royal, tantôt ils le consolident- ils vont semer la confusion dans un royaume déjà affaibli par une série de crises internes : conflits entre deux branches de la famille royale (BEZI et BATARE), rébellions de plusieurs chefs dont KIRIMA et MACONCO,

(108) LOUIS W.R. : Rwanda-Urundi 1884-1919. London Oxford University press. 1963. p.115.

calamités naturelles (invasion des sauterelles, peste bovine, épidémie de variole etc...) ainsi que des apparitions telles que celle du comète de Halley et l'eclipse du soleil qui provoquèrent une consternation générale, car pour la population c'était de mauvais présages. C'est dans cette atmosphère agitée que devait se réaliser la politique coloniale allemande.

Entre 1896 et 1903, le Burundi connut deux Résidents : VON BETHE et VON BERINGE. Ces derniers affaiblirent le pouvoir royal afin de l'utiliser. Pour eux, un Mwami neutralisé et soumis pouvait facilement collaborer. Ils profiterent de la faiblesse du royaume pour se trouver des alliés parmi les chefs rebelles et inaugurer la politique du "DIVIDE ET IMPERA". Face à cette politique MWEZI GISABO réagit en évitant tout contact avec les Allemands et en l'interdisant aussi aux chefs. Son refus de collaborer amena les Allemands à le considérer comme l'ennemi numéro un des Européens. C'est dans cette perspective que VON BERINGE va mener dès le 27 Avril 1903 une campagne contre MWEZI pour le réduire à l'obéissance. La guerre se solda par un traité de paix signé à KIGANDA le 6 Juin 1903. Ce traité consacrait le début officiel de la colonisation allemande au Burundi.

Par ce traité MWEZI reconnait les Allemands. Il s'engage à ne plus menacer la mission de Mugera, accorde le libre passage des caravanes dans tout le pays, promet de faire tracer une route d'Usumbura et consent à payer 424 têtes de bétail. Le crime le plus grave que commirent les Allemands fut de créer -par le même traité- deux rois indépendants de MWEZI. Ces rois sont MACONCO et KIRIMA, personnes qu'on avait soutenues contre le Mwami. Le premier sera installé à Muramvya et le second à Bukeye. (109) Cette installation de chefs rebelles dans les capitales royales était en fait un coup mortel assené à la royauté et au royaume tout entier. Le traité de KIGANDA venait de détruire l'unité nationale et subordonner le pouvoir traditionnel à un pouvoir étranger.

De 1904 à 1908 un autre Résident VON GRAWERT arrive et pratique l'administration indirecte, en renforçant le pouvoir royal. Pour lui, il fallait unifier tout le pays sous une autorité forte et absolue, afin qu'en soumettant le Mwami, ce soit tout le pays qui est soumis. Face à l'indépendance que ses prédecesseurs avaient accordé à plusieurs chefs, la réhabilitation de l'autorité royale sur tout le territoire ne pouvait pas se faire sans violence. La repression des rebelles valut à VON GRAWERT le surnom de DIGIDIGI ce qui signifie : "L'homme à la mitrailletto." Sa politique apparaissait brutale et punitive, ce qui pouvait amener les populations soumises aux chefs rebelles à penser que le Mwami collaborait avec le pouvoir occupant. Mais il n'y avait pas moyen de faire autrement pour arriver à rétablir l'autorité royale sur tout le pays.

(109) RYCKMANS, P. : Op. cit. p. 8.

VON GRAWERT avait compris que le Mwami détenait d'une façon mystique la réalité du pouvoir et se mit à affaiblir les chefs.

Après 1908, les différents résidents vont rejouer la carte de la division. En 1909, le gouverneur de Dar-es-Salaam écrit au sujet du Burundi :

> "Il faudra s'efforcer (...) de créer plusieurs états qu'une diplomatie habile puisse opposer l'un à l'autre en cas de besoin..." (110)

Ainsi, le pays sera atomisé avec la création des chefs indépendants comme BUSOKOZA, MBANZABUGABO, RUSHENGO, COYA etc...

Vers 1912 jusqu'en 1916, les Allemands semblent commencer à comprendre la place du Mwami et on assiste à un début de collaboration entre les deux pouvoirs. Notons en passant que le grand résistant MWEZI GISABO est mort en 1908 et que de 1912 à 1916 le pays connait encore une série de crises. Crises de succession, mais aussi de mésentente entre les différents régents des jeunes bami MUTAGA MBIKIJE et MWAMBUTSA BANGIRICENGE. Face à cette situation, les Allemands vont réagir en plaçant le Mwami au dessus des autres chefs sans toutefois abandonner la politique de "Diviser pour régner", mais en la modifiant. En effet, on ne crée pas de nouveaux chefs, on ne favorise pas non plus les révoltes, mais on ne reconnait la souveraineté du Mwami que là où il peut l'imposer. Les anciens chefs indépendants le restent.

En 1916 les Allemands sont battus et sont obligés d'abandonner le pays aux vainqueurs. Malgré toutes les péripéties de cette période allemande, la colonisation n'a pas pu ébranler le sentiment d'attachement à la monarchie, profondément enraciné dans la mentalité des Barundi. Grâce à son aspect sacré et à la solidité de sa tradition, la royauté avait résisté. L'exemple le plus éloquent fut l'intronisation de MWAMBUTSA BANGIRICENGE en 1915. La présence de tous les chefs, même ceux qui avaient été dressé contre le Mwami à l'exception de KIRIMA et MBANZABUGABO deux rebelles irréductibles, prouva que la prééminence monarchique n'avait pas été atteinte. Comme le dit P. RYCKMANS :

> "..., à la veille de la guerre, l'occupation européenne était une faillite avouée, parce qu'elle avait travaillé à désagréger un royaume dont on méconnaissait ou ignorait la base solide des traditions, les moeurs et la religion du peuple; parce qu'en tolérant les révoltes couronnées de succès, on a encouragé les intrigues au lieu de les supprimer en faisant connaitre davantage l'inanité. (111)

Les Belges vont reprendre l'expérience tentée par les Allemands à savoir "l'administration indirecte".

(110) RYCKMANS, P. : Op. cit. p. 17

(111) RYCKMANS, P. : Op. cit. p. 40

Pour eux il fallait maintenir les institutions coutumières et renforcer le pouvoir du Mwami. Par un appui plus ferme de l'autorité traditionnelle, les Belges espéraient pacifier et rentabiliser plus rapidement le territoire. En effet, ils voulaient s'attirer les faveurs des autorités traditionnelles afin de les utiliser avec facilité au service de l'oeuvre "civilisatrice". Le pouvoir traditionnel devait donc s'exercer parallèlement au pouvoir colonial voire ~~même~~ sous son contrôle.

> "Dans les circonscriptions constituées en sultanats, les Résidents représentent le gouvernement d'occupation. Ils veillent au maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Les sultans exercent sous la direction du Résident leurs attributions politiques et judiciaires dans la mesure et de la manière fixée par la coutume indigène et les instructions du commissaire royal." (112)

Les principes du renforcement de l'autorité traditionnelle et du maintien des institutions n'étaient pas sans conditions. Il fallait que les autorités coutumières se soumettent aux directives du pouvoir colonial.

- Respect et renforcement de l'autorité autochtone dans la mesure où elle s'exerce suivant nos directives civilisatrices.
- Destitution et remplacement des chefs incapables par des candidats désignés d'accord avec le Mwami.
- Regroupement des chefferies de façon à supprimer la dispersion des fiefs et rendre l'administration plus aisée et plus efficace. (113)

A ce sujet une question se pose. Un Mwami n'ayant plus le pouvoir de nommer et de destituer ses chefs pouvait-il avoir ses pouvoirs accrus ou réduits? Tout simplement l'administration indirecte avait été choisie parce qu'elle fournissait au pouvoir occupant des intermédiaires valables, des sortes de fonctionnaires moins couteux et légitimes.

> "... la mise sur pied d'une administration indirecte répondait à un double besoin : Besoin d'ordre et d'efficacité. On ne pouvait en effet mieux communiquer et toucher aussi facilement les populations locales, et en particulier le Mwami qui représentait le pouvoir légitime. Car à ses débuts, l'étranger n'était qu'un conquérant, un envahisseur et un usurpateur."(114)

(112) Ordonnance législative du commissaire royal in B.O.R.U. 1ère année, 1925. N° 3. supplément, p. 12.

(113) BOURGEOIS, R. : Op. cit. T.2. p. 28.

(114) BUTOYI, G. : Le Mwami et la colonisation du Burundi (1896-1962). p. 74

Il fallait garder les institutions traditionnelles car elle seules étaient légitimes aux yeux des indigènes. Le Mwami, les chefferies et les sous-chefferies restent mais on leur superpose le Résident et les administrateurs de territoires. Le Mwami n'est plus le premier. "Le Résident devient le véritable Mwami du Burundi." (115) "Autrement dit, on vide les institutions de leur contenu sans qu'elles cessent d'exister, on subordonne la coutume à la loi et les autorités traditionnelles deviennent des agents d'exécution et de transmission de l'administration coloniale." (116)

Les autorités traditionnelles étaient légitimés par la tradition d'où le respect que leur devait tout le peuple. Aussi, en les traitant avec égard le pouvoir colonial pouvait pouvoir acquérir cette obéissance par leur intermédiaire. C'est également de cette façon qu'il envisageait la substitution d'un système par un autre sans se heurter au peuple.

Comme le dit le Résident P. RYCKMANS :

> "Ce n'est donc pas par amour de la tradition, de la couleur locale, du pittoresque que nous conservons les bami indigènes. Qu'on bride leurs pouvoirs, s'il le faut s'ils sont de peu de valeur ou de médiocre dévouement; mais qu'on ne touche pas à leur existence ni à leur prestige extérieur. Ils sont le décor qui nous permet d'agir dans la coulisse sans alarmer le peuple; grâce à leur présence-quoique souvent malgré eux- nous sommes en bonne voie d'arriver sans soubresaut à n'avoir plus dans le pays que des chefs disposés- ou résignés vers le progrès, donc acceptables pour nous, tout en étant légitimes, donc acceptables pour les indigènes." (117)

Ayant pour eux l'autorité de la tradition et toute la légitimité, les autorités traditionnelles étaient indispensables au pouvoir occupant pour agir sur les populations indigènes. La base morale du pouvoir coutumier devait servir le pouvoir colonial qui n'avait que la force de la contrainte physique. Son importance est reconnue par P. RYCKMANS en ces termes :

> "Les seuls rouanges qui puissent fonctionner sans grincer entre nous et la masse des indigènes, ce sont les chefs légitimes. Eux seuls, parce que légitimes, sauront se faire obéir sans avoir besoin d'inspirer la terreur. Eux seuls, parce que légitimes sauront faire accepter des innovations nécessaires que d'autres ne pourraient qu'imposer par la force. ... Les chefs qu'ils (les bami) désignent, même à notre intervention, même sur notre ordre, n'ont pas cette tare indélébile des intrus". (118)

Ainsi donc les structures traditionnelles devaient entrer dans un cadre nouveau sans qu'elles soient appelées à se moderniser plus tard. Elles étaient purement et simplement utilisées pour faciliter la gestion du pays avant la substitution totale du système traditionnel par le nouveau système de type occidental. C'était en fait une imposition voilée d'un autre type de gouvernement, étranger à la société ancienne du Burundi. Les hommes traditionnellement investis de l'autorité vont de ce fait progressivement perdre leur souveraineté suite aux changements que le pouvoir étranger va introduire dans l'ancienne société. Il faut surtout noter que les bouleversements que vont secouer la société burundaise ne seront pas uniquement dus à l'introduction d'un nouveau système de gouvernement, mais surtout à celle des valeurs culturelles étrangères dans l'ancien système des valeurs auquel s'attachait la notion d'autorité.

B. UNE RENCONTRE ENTRE DEUX CULTURES.

D'après des idées à la mode en Europe, certains peuples dont les nègres, n'avaient pas de "civilisation". C'était des barbares. Le "fardeau de l'homme blanc était donc de "civiliser" cette mer immense d'infidélité et de barbarie". Ayant beaucoup spéculé sur la mentalité primitive, les européens ont pris ces peuples pour des enfants qu'il fallait "aider à grandir". Dans cette noble et lourde tâche de civiliser les peuples dits primitifs, les hommes qui, malgré leur couverture humanitariste sont restés de leur époque : les missionnaires. Pour ces derniers comme pour les colonisateurs, civiliser signifiait d'abord christianiser. Parlant de ces préjugés AIME CESAIRE écrit :

> " Le grand responsable dans ce domaine est le pédantisme chrétien, pour avoir posé les équations malhonnêtes : "christianisme = civilisation; paganisme = sauvagerie" d'où ne pouvait que s'en suivre d'abominables conséquences colonialistes et racistes, dont les victimes devaient être les Indiens, les jaunes, les Nègres." (119)

Ayant pour base de tels préjugés, la rencontre entre les cultures dites primitives et celle de l'occident allait inévitablement être douloureuse.

Au Burundi comme ailleurs, cette supériorité raciale et culturelle de l'homme blanc sur le "primitif" va entraîner un dénigrément systématique des valeurs culturelles traditionnelles avec la ferme volonté d'imposer celles de l'occident.

(119) CESAIRE, E. : Discours sur le colonialisme p. 20

L'introduction des valeurs culturelles occidentales dans le système des valeurs du Burundi va profondément affecter le pouvoir, l'organisation sociale et le système de pensée traditionnel. Le premier agent de ces bouleversements sera le christianisme qui, au lieu d'être un facteur d'enrichissement culturel et d'innovation, sera un facteur de perturbation. Les coutumes et la religion traditionnelles, véritable ciment idéologique de l'unité nationale furent marginalisées, voire même prohibées dans leur grande partie.

En effet, le ministère des colonies recommandait aux agents coloniaux "le respect des coutumes non contraires aux règles d'ordre public" et la lutte contre "les coutumes barbares".(120) C'est surtout dans cette lutte que "...les missionnaires devinrent plus ou moins consciemment les adjoints de l'action "civilisatrice".(...) Ils prêchaient le respect de l'ordre public (...) (121)

Comme le dit LELOIR, la métropole témoigna une grande sympathie pour une religion facteur d'ordre et d'instruction. (122) Les colonisateurs et les missionnaires ne se donnèrent pas la peine d'analyser et de chercher la signification des moeurs traditionnelles. C'est pourquoi beaucoup d'entre elles furent déclarées contraires à l'ordre public, donc vouées à l'abolition.

> "Le colonisateur, de même que le missionnaire ont considéré les pratiques sociales et religieuses des peuples "primitifs" comme un ramassis de coutumes superstitieuses qui pourraient être mis en ordre et balancé en un tournemain par le premier blanc venu et non comme un ensemble coordonné d'institutions auxquelles on se cramponne avec d'autant plus de force que l'on en ressent davantage les effets rassurants et fortifiants" (123)

La religion traditionnelle qui imprégnait la vie de chacun et de la nation entière fut prohibée et ses ministères livrés à une chasse systématique. Tout dans cette religion n'était qu'ignorance et superstition.

> "Reniez le culte des morts, les devins, les interdits et tous les mensonges païens (...) notre enseignement, c'est la vérité. Il est motivé par la pitié et l'attention que nous avons pour vous (124)

(120) GAHAMA, J. : Idéologie et politique de l'administration indirecte : le cas du Burundi (1919-1939) p. 497.

(121) CHRETIEN, J.P. : Eglise, pouvoir et culture : l'itinéraire d'une chrétienté africaine in les quatre fleuves 10.1979.

(122) LELOIR, L. : La conquête religieuse in Grands Lacs 1er Mars 1936

(123) MULAGO, V. : Un visage africain du christianisme p. 76

Le culte de l'esprit Kiranga fut supprimé. Ces lignes de B. ZUURE montrent à quel point cette religion devait être combattue :

> "Connaître l'ennemi, ses forces, doit être le souci de celui qui veut le combattre efficacement, et KIRANGA c'est l'ennemi du culte de la vérité. On peut discuter sur le sens théologique du mot diable : SHETANI. C'est en fait le grand accaparateur de ce qui est à Dieu, se sert chez nos Barundi de cet esprit honoré, craint et discuté le mot en le prenant dans le sens large, adoré, pour détourner les âmes de la vraie religion." (125)

KIRANGA était donc considéré comme SATAN. Les missionnaires ne s'arrêteront pas là. Ils iront jusqu'à interdir l'utilisation du mot IMANA (126) et le remplacer par un autre d'origine swahili : MUNGU qui ne signifiait rien pour les Barundi.

Les bapfumu dont nous avons vu l'importance dans la société traditionnelle burundaise seront chassés et qualifiés "d'escrocs, de charlatants, de roublards et de personnages immondés". Alors que c'était de vénérables et respectés conseillers du peuple et du Mwami, il fut strictement interdit de recourir à eux. La consultation des augures, des sorts, des guerisseurs et le recours aux remèdes de la pharmacopée traditionnelle -donc païenne- furent considérés comme des fautes graves.

Dans la lutte contre les "coutumes barbares", des menaces et des contraintes de toutes sortes furent employées. Les administrateurs coloniaux, les chefs christianisés, les cathéchistes, les notables des paroisses (banyonama) et les simples chrétiens, tous jouèrent le jeu du missionnaire. Les dénonciations étaient nombreuses et les punitions élevées. Dans une enquête intitulée "Ukubandwa mu Burundi" réalisée par l'Université du Burundi en 1980, un informateur dit :

> "Autrefois nous croyions que c'était Kiranga. Et quand les blancs sont arrivés, on a dit que c'est SATAN et qu'il faut arrêter tout cela. Tout ne se passait plus qu'à l'intérieur de la maison, on n'allait plus dehors. On avait peur. Si quelqu'un nous surprenait, il nous dénonçait chez le catéchiste. On risquait de voir tout son bétail confisqué... On vidait un enclos plein de vaches quand une personne avait pratiqué le kubandwa". (126)

(125) ZUURE, B. : Croyances et pratiques religieuses des Barundi. p. 3

(126) Ukubandwa mu Burundi. T. I p. 14

Ce témoignage montre que, désormais la religion traditionnelle ne se pratiquera plus que dans la clandestinité. La nouvelle religion a jeté le discrédit sur l'ancienne et l'introduction d'un nouveau vocabulaire et de nouveaux modèles véhiculant son idéologie témoigne de son triomphe.

En s'appuyant sur la vénération des Barundi à l'égard de tout ce qui est sacré, les missionnaires vont y planter la croix. Ils construisirent les missions dans les domaines royaux (Mugera et Bukeye). Après avoir condamné les amulettes, la croyance des Barundi en l'existence des esprits bénéfique et maléfiques, les missionnaires introduisirent la médaille, la chapelet, les anges et les démons. N'ayant pas une idée précise de ce qui se passait après la mort, les Barundi croyaient à un au-delà, d'où le culte des ancêtres. Ce culte fut condamné et la croyance christianisée car on introduisit les notions de purgatoire et de la vie éternelle au"ciel". Les quantiques remplacèrent les chants et les danses qui accompagnaient les différentes cérémonies culturelles.

Soit disant qu' "une habitude se remplace par une autre" les missionnaires sont tombés dans leur propre piège. Ils ont à la fois renié et défiguré les croyances burundaises (127). Ce qu'ils prétendaient chasser ainsi, leur est revenu déguisé mais inchangé. Le résultat ne fut qu'une superposition de deux cultures sans aucune rencontre profonde. Tout dialogue vivifiant entre les deux avait été faussé à la base. Dans l'enquête que nous avons citée, un informateur dit :

> "Je passe la nuit à l'initiation au culte de Kiranga et le lendemain je prend la route pour aller me confesser (Nagomba kwigaya nkigaya)" (128)

Les missionnaires s'étaient transformés en nouveaux sorciers mais leur succès ne fut pas complet. En effet, même aujourd'hui beaucoup de Barundi vivent un conflit intérieur tel que, dans les moments difficiles les gens se remettent très souvent aux anciennes pratiques. Si le culte de Kubandwa n'existe presque plus, devins et guerisseurs existent encore et sont souvent consultés. Beaucoup de gens qui n'ont pas été à l'école croient toujours aux faiseurs de pluie etc...

L'exemple que KAYOYA Michel donne dans son livre -au titre significatif- "ENTRE DEUX MONDES" est très éloquent. Natolia est une fille chrétienne qui rêve d'avoir un jour un mari; mais comme ce dernier ne se présente pas et que ses espoirs profonds sont menacés, elle décide d'aller consulter un devin qui lui donne, charmes, amulettes et talismans. (129)

(127) Voir CHRETIEN, J.P. : "Eglise, pouvoir et culture in Les quatres fleuves 10. 1979.

(128) KUBANDWA MU URUNDI T. 2 P. 344.

(129) KAYOYA, M. : Entre deux mondes ; Presses Lavigerie 1970, P. 99-93

Ce n'est pas toujours dans l'espérance inculquée par le christianisme que les Barundi cherchent le remède à leurs angoisses.

La suppression de certaines coutumes et surtout de la religion traditionnelle n'était que le début de la destruction de la société traditionnelle burundaise, car en effet, on s'attaquait aux fondement de son organisation et de sa survie. Etant donné le caractère religieux qui s'attachait à l'autorité monarchique, l'introduction des valeurs religieuses étrangères a profondément touché les institutions traditionnelles. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, l'aspect religieux du pouvoir lui conférait un caractère efficace doublement : Il inspirait une attitude de respect à l'égard du Mwami qui en était investi, et provoquait une crainte des sanctions mystiques. Qu'en sera-t-il avec la christianisation et la colonisation ?

C. L'IMPACT DE L'INTRODUCTION DES VALEURS ETRANGERES SUR LE POUVOIR TRADITIONNEL.

1. La désacralisation du pouvoir

Comme nous l'avons déjà montré dans les chapitres précédents, au Burundi, le pouvoir était indissolublement lié à un ensemble de croyances, de rituels et autres pratiques à caractère religieux. Cet ensemble constituait le principal fondement de l'autorité du Mwami, car il assurait sa continuité. Ceci explique l'importance des groupements culturels connus sous le nom de BANYAMABANGA ou hommes de secrets garantissant et authentifiant l'aspect sacré du pouvoir monarchique.

> "..., le Mwami était considéré comme l'élu d'Imana (Dieu), comme un intermédiaire entre Imana et ses sujets, comme celui dont la puissance spirituelle et magique devait être utilisée pour l'intérêt de la communauté" (130) En d'autres termes l'aspect temporel du pouvoir monarchique était fondé par l'aspect religieux.

Avec la colonisation et le christianisme les Banyamabanga seront combattus et destitués. On ira jusqu'à supprimer la fête la plus importante de la vie monarchique : Le UMUGANURO ou fête des semailles et à violer les secrets mystico-religieux du Mwami. L'autorité traditionnelle se voyait ainsi privée du principal fondement de sa légitimité.

(130) RUTINBESA, F. : Les autorités indigènes dans la politique coloniale belge au Rwanda 1916 à 1925 in Cahiers d'Histoire. I.S.U.B. Avril 1983. p. 10.

La suppression du Muganuro affectait directement et profondément le pouvoir, en ce sens que la mystique royale était surtout renforcée par cette fête périodique à laquelle était associé tout le peuple. C'était un moment fort de la vie du royaume au cours duquel les sentiments d'attachement au pouvoir traditionnel étaient régénérés.

Le Muganuro comme les autres rituels représentait plus d'une caution du pouvoir, car il exprimait une vision du monde dont le Mwami était le pilier essentiel. En perdant ce fondement religieux le pouvoir monarchique était vidé de son contenu idéologique et ramené au seul pouvoir temporaire, sans aucune base morale lui attachant le peuple. L'institution monarchique était ebranlée.

En 1929 donc, le Muganuro fut supprimé. A la place du Mwami, les pères blancs bénirent les semences. Le Mwami perdait son attribut de garant de la fécondité et de la prospérité du royaume. Le christianisme venait de gagner. Ecoutons à ce sujet Monseigneur GORJU :

> "A Noël 1929, le paganisme perdait de plus en plus. Les missionnaires baptisèrent le Muganuro, c'est-à-dire bénirent solennellement les semences de sorgho. Au début de Mars ce fut le tour des petits poids et des haricots." (131)

Les secrets relatifs au pouvoir du Mwami furent divulgués. Karyenda le tambour incarnant le pouvoir royal sera montré à un étranger, sa vestale MUKAKARYENDA sera baptisée; les objets et les animaux associés au pouvoir vont perdre leur caractère sacré et disparaître ou tout simplement tomber dans l'oubli. (132)

Le dernier SEMASAKA mourut de vieillesse en 1935 et ne fut même pas enterré selon le rituel d'usage. Quant à MUHABURA il fut tué sous l'ordre du Mwami qui, roulant en voiture, voyait mal comment ce taureau pouvait le suivre dans ses déplacements. Sa viande fut donnée aux élèves de NURAMYA. (133)

Aucun respect n'était plus manifesté envers tout ce qui est associé au Muganuro. Les tambours qui étaient les insignes royaux par excellence furent vulgarisés, car ils avaient perdu leur signification profonde. Ils furent introduits dans les missions pour remplacer les cloches (134) et ne gardèrent que le rôle de tous les autres instruments de musique et de danse.

(131) GORJU, J. : Face au royaume hamite du Rwanda, le royaume frère de l'Urundi. p. 42.

(132) GAHAMA, J.: Op. cit. 503-509

(133) GAHAMA, J.: Op. cit. p. 509

(134) ZUURE, L. : Op. cit. p. 247

Les responsables du sacré ne pouvaient donc pas subsister à une telle désacralisation. Ils représentaient un obstacle au pouvoir colonial et spirituel qui cherchait à s'imposer. La colonisation et le christianisme venaient de ruiner les supports religieux de la royauté. J.P. CHRETIEN dira :

"un réseau de mission a remplacé celui des bois sacrés"(135)

Avec la colonisation et le christianisme, le pouvoir qui n'était qu'un TOUT était divisé en deux : Le pouvoir temporaire et le pouvoir spirituel. La laïcité du pouvoir était instaurée.

Dépossédée de ses fondements religieux, l'autorité traditionnelle allait également être dépouillée de ses prérogatives dans l'exercice du pouvoir temporaire. Elle sera amoindrie, voire même réduite à une pure et simple subordination au pouvoir colonial. Parlant d'une telle situation A. CESAIRE se révolte :

"On me parle de progrès,(...) Moi je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées"(136)

2. Les autorités traditionnelles perdent les attributs de leur souveraineté.

La colonisation allemande a secoué l'institution monarchique sans porter atteinte aux prérogatives des autorités traditionnelles sauf dans le domaine foncier. En effet, nous avons vu que le Mwami était l'éminent propriétaire des terres, droit qu'il déléguait à ses chefs. Tout itongo (propriété) abandonnée, ou dont l'occupant mourait sans héritier, revenait au Mwami ou donc au chef qui, en attendant de le donner à un autre sujet, pouvait l'exploiter pour lui-même. (137) Les Allemands portèrent atteinte à ce droit du Mwami en contrôlant toutes les terres inoccupées appelées "vacantes". Ces terres devaient être réservées à la mise en valeur du pays. Ce sera pour les mêmes raisons que l'administration coloniale belge va maintenir le même système. Au droit coutumier foncier était donc superposé le droit foncier moderne. L'autorité traditionnelle perdait ainsi le droit d'octroyer des terres à ses sujets.

"Ça sera désormais l'autorité coloniale qui fixera les modalités de cession, de location et même de vente."(138)

Ceci montre que les colonisateurs transgressaient la coutume qui faisait du Mwami l'éminent propriétaire des biens de son royaume.

(135) CHRETIEN, J.P. : Signification des transformations politiques au Burundi de 1890 à 1940 in Etudes scientifiques. 1979. P. 9.

(136) CESAIRE, A. . Op. cit. p. 20

(137) BURIJE, J. : Le droit foncier au Burundi, Thèse Rome, 1973 (Pour plus de de détails).

(138) SMANT, T. La fonctionnarisation des autorités traditionnelles au Rwanda

Toutefois, les atteintes graves portées à la souveraineté de l'autorité traditionnelle intervinrent sous l'administration coloniale belge.

Dès leur arrivée, les Belges vont progressivement réduire les prérogatives des autorités indigènes, voire même se les arroger. Tout débute en 1917 avec la réforme judiciaire. En effet, l'introduction des valeurs d'une civilisation étrangères imposait une nouvelle échelle de valeur à laquelle il fallait désormais se référer en cette matière. L'abolition des "coutumes barbares" qui était le principe du colonisateur, poussa ce dernier à contrôler le domaine judiciaire qui était jusque là entre les mains des indigènes. En effet :

> "Le fait que la justice était rendue selon un droit différent de celui du colonisateur poussait ce dernier à considérer comme injuste toute sentence rendue selon des normes étrangères à sa culture, comme barbare tout procédé dont il ne trouvait aucune référence dans le droit de son pays". (139)

C'est dans cette optique que le 28 Avril 1917 une ordonnance-loi réorganisait la justice répressive et civile dans les territoires occupés. Cette réforme eut pour conséquence la réduction des compétences des juridictions indigènes qui ne sanctionneront plus que des infractions de moindre importance et ceci sous le contrôle du pouvoir colonial. En effet, "le Résident, le Résident-Adjoint, l'Administrateur territorial sont juges au tribunal indigène..."(140) Le pouvoir colonial avait le droit de réformer les sentences rendues par les juridictions indigènes. Les jugements du tribunal royal qui étaient sans appel le seront désormais.

Cette réforme va surtout porter un coup grave à la royauté en retirant au Mwami son droit de glaive, attribut important de sa souveraineté politique. Ce droit lui était conféré par la tradition selon la croyance que le Mwami était l'égal de Dieu, auteur de la vie et donc qu'il pouvait disposer de la vie de ses sujets. Avec la perte de son droit de glaive le pouvoir colonial apportait une modification importante à la coutume, qui voulait que toute personne détenant une portion de l'autorité puisse avoir une force de contrainte pour l'imposer.

> "L'on ne peut concevoir que celui qui détient le pouvoir ne puisse en même temps punir. Si cette éventualité devait se présenter, on y verrait qu'un signe flagrant d'impuissance démontrant péremptoirement la faiblesse de celui qui ne peut l'exercer." (141)

(139) SEMANI I. Op. cit. p. 28

(140) Historique et chronologie du Rwanda cité par RUTEMBESA, F. in Les autorités indigènes dans la politique coloniale belge au Rwanda [illegible]

Le Mwami était ramené au rang des communs des mortels. Désormais le droit de vie et de mort était réservé au pouvoir occupant car en effet pour qu'une peine de mort prononcée par le Mwami soit exécutée, il fallait l'assentiment du Résident.

> "Il n'y avait plus de doute; le juge suprême n'était plus le Mwami mais le Résident..." (142)

L'administration coloniale croyait que le Mwami et les chefs avaient un pouvoir judiciaire absolu. Elle ignorait les restrictions qu'y apportait la coutume et surtout l'impartialité des Bashingantahe. C'est ainsi que le prétexte de cette réforme fut la répudiation des "coutumes barbares qui faisaient trop souvent bon marché de la vie humaine et admettaient la torture et les ordalies comme mode normal de preuve" (143) et l'établissement d'une justice pour tous.

> "Justice égale pour tous, ouverte aux pauvres comme aux riches, présentant des garanties suffisantes d'équité".(144)

Pour eux la coutume comportait des éléments barbares mais aussi se laissait vider.

> "La coutume, c'est son plus grand vice, se laisse impunément violer par les forts, par les chefs." (145)

La réforme judiciaire est également pour conséquence l'application au Rwanda-Urundi, du code pénal congolais avec beaucoup de conséquences "La mise en application du code pénal congolais pour tous les ressortissants du Rwanda-Urundi dès l'administration belge dans ce pays eut pour conséquence non seulement d'enlever de la compétence matérielle des juges indigènes une grande partie des infractions qu'ils jugeaient jusqu'alors..., mais en outre de supprimer certains faits érigés en délit car il n'étaient pas contraires au droit public." (146)

(142) GAHAMA, J. : Op.cit. p. 386

(143) VANHOVE, J. : Les juridictions indigènes au Rwanda. Congo. Juillet 1939 p. 4. Cité par RUTEMBESA, F. in art. cit. p. 8.

(144) Rapport d'administration de 1921, cité par GAHAMA, J. op. cit. p. 387.

(145) "Le problème politique au Rwanda-Urundi" Tome I, N° 3; Mars 1925. p. 409.

(146) BOURGEOIS, R. : Op. cit. p. 426

Avec la réforme judiciaire le colonisateur imposait ses propres principes juridiques en soumettant la coutume à la loi moderne. La justice fera de plus en plus référence à des valeurs d'une civilisation étrangère même si elle restait en apparence coutumière.

> "La limitation des droits judiciaires et la suppression de certains faits que le droit coutumier considérait comme des délits n'affectèrent pas seulement le prestige des autorités traditionnelles, elles mirent aussi en cause l'ensemble de leur système politique. En effet, les principaux pouvoirs passaient aux mains du Résident et de l'administrateur (...) (147)

L'extension de la législation congolaise au Rwanda-Urundi allait également contre l'un des grands principes prônés par l'administration indirecte à savoir : "le respect des coutumes spécifiques à chaque peuple". Tel acte reconnu comme délit par tel communauté ne l'était nécessairement pas par une autre et GAHAMA, J. de dire :

> "Comment par exemple appliquer la même sanction à un vol commis au Kassaï, à Ruyigi ou à Nyozi ? Certaines formes de vol étaient considérés comme plus répréhensibles par certaines sociétés que d'autres et les gens les jugeaient en conséquence." (148)

En plus de l'atteinte au pouvoir judiciaire des autorités indigènes, leur puissance politico-administrative sera profondément affectée par la réorganisation administrative opérée par la colonisation belge.

Comme le dit GAHAMA, s'il y a un évènement important qui a beaucoup marqué l'évolution politique du Burundi entre 1920 et 1940 il s'agit de la réorganisation administrative. (149)

Elle commence en 1923 pour prendre une grande ampleur entre 1929 et 1933 et après l'ampleur ira en diminuant. Cette réorganisation aurait pour but, la suppression de l'éparpillement des terres qui étaient aux mains de trop nombreux titulaires; la précision des frontières entre les chefferies et les sous-chefferies et la destitution des dirigeants "incapables".

(147) RUTEMBESA, F. : Les autorités indigènes dans la politique coloniale belge au Rwanda de 1916 à 1925 in Cahiers d'Histoire I. Avril 1983. P. 9.

(148) GAHAMA, J. : Op. cit. p. 388

(149) Idem : p. 21

En effet, dans le Burundi ancien les frontières des domaines des chefs étaient vagues. Certains disposaient des enclaves dans les domaines des autres et les limites changeaient au gré des démissions et des promotions. Les domaines royaux ne relevaient que de l'autorité des Bishikira n'ayant de compte à rendre qu'au Mwami. Le nombre des sous-chefferies étaient souvent trop élevé. Ce système bien que présentant un avantage de souplesse, accusait une telle imprécision que les guerres entre chefs au sujet des terres n'étaient pas rares.

Pour pallier le problème des enclaves donc de l'éparpillement des terres en 1927, une décision du Résident obligea "tous les habitants d'une circonscription" d'obéir au chef et sous-chefs locaux. (150)

Quant à la précision des limites des chefferies, elle avait pour but de faciliter une administration méthodique. Comme le dit le rapport de 1927 :

> "Pour servir à la réalisation du programme que se propose le gouvernement, il convient cependant que cette organisation (traditionnelle) subisse une refonte et une adaptation... Cette organisation repose sur des principes fréquemment opposés à ceux de la puissance mandataire. La division territoriale qu'elle implique ne se concilie pas toujours avec les nécessités d'une administration méthodique".(151)

Le pouvoir colonial ayant besoin de chefs dociles qui acceptent de collaborer, la réorganisation était une occasion de se les procurer :

> "... substituer, chaque fois que les évènements et les les circonstances s'y prêtent, de jeunes notables lettrés et à mentalité évoluée aux chefs de l'ancien régime, incapables d'adapter leur action aux méthodes nouvelles".(152)

Toutefois la politique de l'administration indirecte cherchait à s'allier la légitimité des autorités traditionnelles, ainsi le choix parmi les chefs déjà en place devait être retenu. Toutefois la colonisation venait d'introduire dans l'ancien système, de nouveaux critères de promotion sociale : l'école et partant la christianisation.

(150) GAHAMA, J. : Op. cit. p. 85

(151) Rapport sur l'administration belge du Rwanda-Urundi, 1927, p. 37.

(152) Rapport sur l'administration belge du Rwanda-Urundi, 1929, p. 46

Pour pouvoir se procurer les éléments dont elle avait besoin, l'administration coloniale va entreprendre une grande enquête administrative en 1929 pour mieux connaître les chefs et pouvoir les sélectionner. Après cette enquête, la carte politique du pays fut profondément bouleversée. Les frontières des chefferies vont être précisées et leur nombre réduit.

De 131 en 1929 année de la grande enquête, les chefferies passèrent à 46 en 1933 à 44 en 1937 et à 35 en 1945. (153)

> "La société burundaise perturbée par ces fusions, entre dans une sorte de fièvre politique. A l'occasion de cette réforme le pouvoir colonial en a profité pour se débarasser de certains chefs jugés indésirables. plusieurs chefs perdent leur place "Les destitutions entre 1929 et 1933 prennent une ampleur telle que personne parmi les autorités n'est sûr d'échapper" Les chefs soumis et dociles sont recherchés. Ceux qui sont soupçonnés d'être hostiles aux européens sont écartés, Le chef idéal est "cultivé" en plus. Entendez par là qu'il a reçu l'instruction européenne". (154)

Lors de cette réorganisation, seuls avaient la chance d'être promus les hommes soumis, dévoués aux colons, baptisés et ouverts à la "civilisation". Ceci explique les conversions massives au christianisme durant cette période. En effet, le pouvoir avait été hostile à tous les chefs accusés de sorcellerie. Tous furent destitués pour faire plaisir entre autre au pouvoir spirituel de l'époque.

C'est ainsi que pour être en boustermes avec les nouveaux maîtres du pays, les chefs qui étaient restés longtemps hostiles au christianisme vont se convertir. En effet, en faisant la sélection des chefs en fonctions de l'institution et du ralliement à la civilisation" (155) le pouvoir colonial facilitait au christianisme la tâche de détruire les coutumes traditionnelles.

(153) GAHAMA, J. : Op. cit. p. 117

(154) NDUWIMANA, L. : Op. cit. p. 106

(155) CHRETIEN, J.P. : Eglise et Etat au Burundi in Culture et développement, Vol. VII, 1, 1975 p. 10.

Après plusieurs années d'échec dans la conversion des chefs, les voeux du cardinal Lavigerie allait être réalisés :

> "Dans une société violente, subdivisée en une multitude de tribus qui vivent à l'état patriarcal, ce qui importe surtout, c'est de gagner l'esprit des chefs. On s'y attachera donc d'une manière spéciale sachant qu'en gagnant un seul chef, on fera plus pour l'avancement de la mission que en gagnant des centaines de pauvres noirs. Une fois les chefs convertis, ils entraîneront tout le reste après eux. La vraie manière de gagner les chefs consistera surtout à leur manifester de la confiance à prendre au sérieux leur pouvoir, à leur faire quelques cadeaux qui pourront leur être plus agréables, et les premiers rapports établis, à leur faire goûter peu à peu la doctrine chrétienne... (156)

Les missionnaires avaient essayé de suivre ces recommandations dès le début mais les souverains et les chefs du Burundi étaient restés hostiles à ces "intrus". C'est ainsi qu'une fois en s'alliant le pouvoir colonial ils réussirent :

> "Il est indéniable que la collaboration multiforme entre l'administration coloniale et les missions a persuadé les Barundi de l'éminente utilité de se rallier à la nouvelle religion". (157)

Léon LELOIR ajoute :

> "C'est l'autorité coloniale qui a décidé les chefs récalcitrants à se convertir. Au départ, les chefs furent longtemps hostiles à la nouvelle religion".(158)

A ce propos les chiffres sont révélateurs. En 1925 quarante chefs étaient chrétiens, en 1933 ils étaient cinq-cent soixante-quatre.(159)

(156) Les recommandations du Cardinal Lavigerie 1878 cité par GAHAMA, J. Op. cit. p. 321.

(157) CHRETIEN, J.P. : Art. cit. p. 6

(158) LELOIR, L. : La conquête religieuse in Grands Lacs, 1er Mars 1936 p. 289.

(159) CHRETIEN, J.P. : Art. cit. p. 10

A en juger l'ampleur des baptêmes qui suivirent cette c[illegible] massive des chefs on peut dire que le Cardinal Lavigerie ne s'était pas trompé "En 1935, on avait baptisé 24.752 adultes et déjà 36.520 [illegible] en 1962-63 seulement 17.490 adultes et 56.423 enfants. (160)

Après cette réorganisation le pouvoir colonial [illegible] se réjouir de s'être procuré un noyau de chefs soumis et collaborateurs. Il ne restait qu'à leur donner des ordres à transmettre et [illegible] travaux à faire exécuter.

Malgré leur docilité et leur obéissance ces chefs [illegible] nouveau furent brutalisés par les administrateurs. Chose jamais vue au Burundi. Certains d'entre eux démissionnèrent. Pourquoi ?

> "Parce que je ne peux plus supporter les [illegible]s en bétails et les coups de fouet. En plus [illegible]s ne m'écoutent plus (...) (161)

Si un chef n'utilisait pas la contrainte physique (chicotte) il était désobéi. C'est lui qui devait payer une amende ou être battu. Les chefs qui ne démissionnaient pas usaient du fouet comme leurs supérieurs. Un mushingantahe (notable) pouvait être battu en présence des enfants. C'était le règne de la terreur et de l'humiliation. A. CESAIRE en parle en ces termes :

> "Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement." (162)

Aux yeux du peuple, les nouveaux chefs étaient vendus aux blancs.

La réorganisation administrative montra à quel point le Mwami avait perdu ses prérogatives. Normalement la tradition lui conférait le droit de nommer et de destituer les chefs et les sous-chefs. Le pouvoir colonial toujours à la recherche de la légitimité que détenaient les autorités traditionnelles, voulut que toute nomination ou destitution soit approuvée par le Mwami pour porter le cachet de la légitimité. Ceci ne fut que théorique car pratiquement il n'avait rien à dire. Le rapport de 1931 montre que le Mwami n'a jamais refusé une nomination ou une destitution. (163)

(160) KABURUNGU, S. : L'Eglise du Burundi, face à son avenir, in Au coeur de l'Afrique n° 6, 1973.

(161) Lettre de BIKI'DIGITIRO à l'administrateur citée par GAHAMA, J. Op. cit. p. 110.

(162) CESAIRE, A. : Op. cit. p. 20

Le pouvait-il d'ailleurs sans avoir peur d'être lui aussi [illegible] comme MUSINGA du Rwanda, KABARE du Bushi et KIHYONI du Buha? L'art. 3 de l'ordonnance législative n° 347/A.I.M.O. du 14 Octobre 1943 sur l'organisation politique indigène du Rwanda-Urundi stipule : "que le gouverneur détermine le plus qualifié pour exercer les [illegible] du Mwami, que s'il paraît indigne, incapable d'exercer ses fonctions ou ne mérite pas la confiance, le gouverneur du Rwanda-Urundi prononce sa déchéance. On va jusqu'à dire qu' "aucun indigène" ne peut être investi sans avoir promis solennellemnt devant le gouverneur du Rwanda-Urundi de se conformer aux instutions et ordres légaux de l'autorité et de remplir fidèlement ses fonctions." (164)

Les autorités mandataires étaient placées au dessus du Mwami et les institutions coutumières sous la tutelle de l'administration coloniale.

Face à cette situation le Mwami restait impuissant. Ne vivant plus dans ses capitales traditionnelles il assistait au départ du personnel des cours, à l'écartement de ses bishikira et ses ritualistes soutien important de son pouvoir sans pouvoir rien faire. Il resta toutefois réservé en comprimant son "ras-le-bol". (165) D'après J. GAHAMA il se serait confié au curé de Bukoyo qui raconte ceci :

> "Le roi décide à laisser le trône pour qui l'on voudra. Lui seul il se tirera d'affaire par le métier de chauffeur qu'il connaît bien (...) A lui la liberté et les grandes routes". (166)

Le Mwami avait donc ressenti amèrement le choc du coup lui porté par la colonisation.

La réorganisation administrative n'a pas touché que les prérogatives des autorités traditionnelles, elle a également rompu l'équilibre qui existait entre les Baganwa, les Bahutu et les Batutsi. Cette rupture sera à l'origine des évènements qui vont ensanglanter le pays vingt ans plus tard et après.

En effet, comme nous l'avons vu, le pays n'était pas gouverné par les Baganwa seulement, mais aussi les Bahutu et les Batutsi avaient une portion assez importante du pouvoir. Avec la réorganisation administrative les Batutsi et surtout les Bahutu vont être écartés du pouvoir.

(164) Ordonnance législative n° 347/A.I.M.O. du 14.10.43 citée par

- Sur un total de 133 en 1929 on a 76 Baganwa, 3 [illegible] et 27 Bahutu.

- Sur un total de 46 en 1933, on a 35 Baganwa, 8 [illegible] et 3 Bahutu.

- Sur un total de 44 en 1937 on a 35 Baganwa, 8 [illegible] 1 Muhutu.

- Sur un total de 35 en 1945 on a 25 Baganwa et 1[illegible], aucun muhutu n'est chef. L'unité nationale était atteinte. Cela n'empêchera pas là, la réorganisation va favoriser surtout le bras droit ganwa des Bezi au détriment de leurs cousins Batare. Ces premiers vont passer de 25% en 1929 à 45% en 1937 et à plus où moins 50% en 1945. (167)

Un équilibre savamment établi par les pouvoirs traditionnels et qui a résisté à toutes les péripéties à travers des siècles venait d'être rompu. Toutes les structures politico-sociales de la société traditionnelle venaient d'être bouleversées par la colonisation et le christianisme. Et J.P. CHRETIEN de dire :

> "Que de contrastes entre le tableau que nous offrait le Burundi en 1890, sous le Mwami MWEZI Gisabo, et celui qu'il présentait vers 1940, sous le roi Mwambutsa. En 1890, une royauté mystique et rustique dont les palais sont de grands enclos à bétail environnés de pâturages et des champs de sorgho, dont les dignitaires circulent vêtus d'écorce de ficus battues et bardés d'amulettes, où le pouvoir repose sur la vénération populaire, entretenue par des groupes de ritualistes dispensés à travers le pays et réactivée chaque année à la fête des semailles du sorgho, et aussi sur un savant équilibre entre les princes du sang (les Baganwa) et les membres d'influentes familles hutu et tutsi. En 1940 : une monarchie urbanisée et rationalisée, dont le titulaire, confirmé par un Résident européen, réside dans une villa à brique à Gitega et circule en automobile, vêtu d'un complet et d'un chapeau mou, pour aller inspecter ça et là, la bonne tenue des cultures obligatoires et des caféiers que ses chefs et sous-chefs s'appliquaient à développer sous le contrôle des administrateurs territoriaux belges." (168)

Les institutions monarchiques avaient été détéri[illegible], ses bouleversements politiques, socieux et culturels les ont considé[illegible]t affectées. Le maintien et le renforcement des pouvoirs du Mwami [illegible]ar le pouvoir colonial au nom du principe de l'administration in[illegible]ut plus un mythe qu'une réalité. La monarchie avait vécu.

D. LES REACTIONS POPULAIRES.

Face à la situation coloniale, les réactions po[illegible]nt été de plusieurs ordres. C'est pourquoi dans ce travail, nous [illegible]nous proposé de ne parler que de celles qui expliquent plus, la situ[illegible]r équivoque qu'occupent les autorités traditionnelles sous la colonisati[illegible].

Comme nous l'avons vu, il était devenu impossible [illegible]Mwami de concilier deux rôles contradictoires à savoir : être à la fo[illegible]e représentant de son peuple contre le gouvernement colonial et le re[illegible]nt de ce dernier contre son peuple. Mtant devenu incapable de prot[illegible] peuple -sa prérogative principale- il n'apparaît plus aux yeux de ce dern[illegible]er comme le souverain légitime, mais comme un fonctionnaire des autori[illegible]s coloniales. Les révoltes qui vont éclater durant la période coloniale montrent que le peuple cherche un renouveau monarchique. Nous en prendrons essenti[illegible]lement deux.

1. La révolte de RUNYOTA-KANYARUFUNZO.

Cette révolte éclate vers 1922 dans les chefferies de Mbo[illegible]zabugabo en territoire de Muyinga, de Kiburugutu en territoire de Ruyigi et [illegible]e Bakareka en territoire de Kitega (Karuzi). (169)

A la tête de ce mouvement se trouvait un homme du nom de [illegible]tirwihisha surnommé RUNYOTA (celui qui est enduit de cendre) KANYARUFUNZO (celui des marécages). Il était accompagné par une jeune fille : INANGONA et un homme BIRENGERENGE (170).

C'est un mouvement religieux à caractère messianique. En effet, il s'appuie sur le culte de KIRANGA et Runyota est une sorte de prophète car il annonce la venue d'un autre roi, un nouveau Ntare. Nous avons montré dans le premier chapitre que selon les croyances populaires, le nom de Ntare évoquait un roi prestigieux, conquérant, sauveur et garant de l'ordre et de la prospérité du pays car doté de pouvoirs magiques et appuyé par KIRANGA. KANYARUFUNZO va se faire passer pour RUNYOTA en faisant allusion à RUNYOTA RWANYAMIGOGO ce devin mythique qui trouva un roi pour les Barundi.

(169) BUTOYI, C. : Le Mwami et la colonisation du Burundi (1896-1962) p.9[illegible]

(170) GAHAMA, J. : Op. cit. p. 532.

Ce mouvement était à la fois contre le pouvoir colonial et le pouvoir royal. En effet, tout en voulant supprimer la monnaie, le port des vêtements des blancs, l'impôt, les insurgés attendaient un autre roi car Mwambutsa ne parvenait pas à chasser les européens. A ce sujet un informateur dit à BUTOYI, C. :

> "Runyota a voulu se faire passer pour Rufuku qui prépare les chemins du roi Ntare, Ntare qui detestait les européens. Il est allé prier dans un marécage avec un grand nombre de ses fidèles. Ces marécages criaient "Razziez, Razziez". Là où ils arrivaient et qu'ils rencontraient de vaches, ils les pillaient et les abattaient annonçant à toute la population que Runyota avait pris le pouvoir". (171)

Mais pourquoi cette révolte ? En 1920 une peste bovine avait ravagé tout le bétail et les pertes s'élevaient à 70-80%. (172) L'exploitation coloniale avait apporté à la fois les impôts et les corvées. Le christianisme en collaboration avec l'administration coloniale commençait la lutte contre le culte de Kubandwa en opérant des changements incompatibles avec la culture traditionnelle. C'est pourquoi à travers la révolte Kanyarufunzo semble apporter un renouveau religieux.

Le peuple des régions où naquit ce mouvement suivit Runyota car il prêchait une ère nouvelle. C'était un libérateur s'appuyant sur Kiranga et doté de pouvoirs magiques. Il disait que l'argent va se transformer en cendre si l'on continuait de payer l'impôt et que les plumes et les crayons des blancs se changeraient en tige de courges "akakarama yabaye imisomasoma"(173). Le Mwami qui avait perdu ses pouvoirs magiques car il n'a pas pu sauver le peuple des invasions et des calamités naturelles devait "céder le tambour".

Les autorités indigènes considérés comme collaboratrices du pouvoir colonial devinrent les cibles des insurgés. Les enclos des chefs et des sous-chefs furent incendiés, leur bétail pillé. Huit enclos des autorités coutumières furent brûlés en moins de deux mois et quelques chefs dont l'autorité avait été amoindrie devinrent complices de Runyota. (174) Ceux qui avaient de l'argent chez-eux (symbole de l'impôts et cause de l'émigration) furent obligés de le jeter dans la brousse. (175)

(171) BUTOYI, C. : Op. cit. p. 95

(172) GORJU, J. : En zigzags à travers l'Urundi p. 37

(173) BUTOYI, C. : Op. cit. p. 95

(174) CANIVA, J. : Op. cit. p. 533

Les autorités coloniales alliées aux autorités coutumières réprimèrent la révolte et Kanyarufunzo fut capturé et brûlé à Kitega et ses collaborateurs punis. (176) Ce mouvement était donc dirigé contre les pressions politiques, socio-culturelles et économiques que la colonisation faisait sur la population et les autorités traditionnelles.

2. La révolte d'Inamujandi.

Une dizaine d'années après la révolte de Runyota, une autre éclata dans la région de MDORA, conduite par une sorcière du nom d'INAMUJANDI. De septembre à octobre 1934 ce mouvement va secouer la chefferie de BARANKANKA, les sous-chefferies de KAZIRI, RUSEKEZA et BACINOMI. (177)

Ce mouvement ressemblait à celui de Runyota car il prônait un avenir meilleur sous un nouveau roi qui distribuerait au pays des graines qui ne pouvaient ni se dessécher ni pourrir. Cette femme se voulait nantie des pouvoirs magico-religieux comme celui de neutraliser les balles des fusils européen qui se changeraient en eau. (178)

A la base de cette rebellion que nous n'allons pas analyser dans tous les détails car une étude détaillée en a été déjà faite, (179) se trouvait une situation économique et sociale difficile. Une épidémie de typhus avait coupé la population du reste du pays, les corvées, les cultures obligatoires et les impôts menaient une vie dure à la population. Dans une situation du genre le peuple était prêt à accueillir un libérateur providentiel.

En plus des pressions coloniales les habitants de cette région étaient hostiles à leurs chefs qu'ils considéraient comme des collaborateurs du pouvoir colonial et des intrus car ils leur avaient été imposés par ce dernier. Ces chefs étaient venus de Gitega (BWIYIRUZI). A leurs yeux ce n'était pas des chefs légitimes. (180) C'est pourquoi les chefs locaux soutinrent cette révolte. La population était également nostalgique du règne de Kirima leur ancien chef que les Belges ont chassé.

De même que celle de Runyota, cette révolte va être très violente. En trois ou quatre jours plus de 300 huttes et 10 chapelles-écoles furent brûlées après avoir été pillées. (181) Ce ne sera qu'après deux interventions militaires que la révolte sera réprimée. En octobre, le campement de la sorcière fut occupé militairement et ses partisans dispersés. INAMUJANDI sera capturée et envoyée à Ruyigi. (182)

(176) GAHAMA, J. : Op. cit. p. 534

(177) BUTOYI, C. : Op. cit. p. 101

(178) GAHAMA, J. : Op. cit. p. 539

(179) CHRETIEN, J.P. : Une révolte au Burundi en 1934, Annales E.S.C.,

Comme le dit COQUERY, VIDROVITCH, les mouvements religieux éclairent tout un moment de débat entre sujetion et liberté, entre tradition et modernité, institué par la situation coloniale. Ces mouvements naissent parce qu'il y a un sentiment aigü d'un péril anomique ou extérieur qui menace la collectivité. De sera la nature de cette menace qui déterminera l'orientation de ces mouvements. (183)

Au Burundi, ces mouvements de révolte avaient la même cause et le même but "La libération ou la recherche d'un libérateur. Mwambutsa n'était plus aux yeux du peuple ce Mwami protecteur et sacré. Sinon il aurait chassé les européens et les calamités dont la population souffrait. Dans la tradition, une incapacité pareille l'aurait forcé au suicide rituel.

Avec la perte de sa puissance magique, il n'assumait plus ses pouvoirs mystérieux et partant ses fonctions de protection. Cela est un signe flagrant de l'affaiblissement de l'autorité royale. Il était dès lors considéré comme un agent des européens et non comme le défenseur de son peuple.

> "La conception du monde, comme l'administration se laïcise, les gouvernants n'assument plus la responsabilité des calamités." (184)

Le Mwami avait donc perdu les bases de sa légitimité, J. LOMBARD est très clair à ce sujet :

> "En désacralisant l'autorité du chef ou bien en le privant des moyens qui lui permettaient de répondre à ses obligations d'aide ou de protection, la conquête coloniale a supprimé dans la majorité des cas ces deux fondements essentiels de l'autorité politique traditionnelle". (185)

Dans la société traditionnelle, la stabilité et la continuité de la royauté étaient garanties parce que le fondement sacré était associé au pouvoir politique. Pendant la colonisation le pouvoir royal était légitimé par le pouvoir colonial.

Pour le peuple la protection ne devait provenir que de quelqu'un investi de pouvoirs magiques d'où le succès des leaders des mouvements religieux. Mwambutsa était aux yeux du peuple, responsable de tous les fléaux qui frappaient le peuple. La désacralisation de son pouvoir avait compromis toute notion de légitimité.

(183) COQUERY, Vidrovitch : Histoire de l'Afrique Noire de 1800 à nos jours. Paris P.U.F? 1974 p. 352.

(184) BALANDIER, G. : Op. cit. p. 193

(185) LOMBARD, J. : Op. cit.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E.

Le but de notre travail était de montrer le rôle que jouait la culture dans le maintien et la continuité de la royauté du Burundi.

Le premier chapitre de ce travail a montré que les mythes ritualisés et les autres types de manifestations culturelles conféraient au pouvoir royal un caractère sacré qui suscitait la ferveur de tout le peuple. C'est à travers les valeurs culturelles qu'était véhiculée l'idéologie du pouvoir, créant ainsi une conscience populaire profondément monarchiste.

Les différentes manifestations culturelles que nous avons analysées dans ce chapitre conféraient au pouvoir monarchique une base morale indispensable car elles enracinaient le fait monarchique dans la mentalité populaire. Des manifestations comme les mythes et les différents rituels "racontent des évènements, déroulent des séquences, ordonnent et décrivent un passé humain auquel s'adosse le temps présent". Elles fondent l'ordre social sur la tradition qui veut que cet ordre ait été légué aux vivants par leurs ancêtres, d'où son caractère presque immuable. Ainsi c'est sur ces valeurs culturelles auxquelles était attachée la notion d'autorité que se fondaient la légitimité et la continuité du royaume.

Le deuxième chapitre montre que non seulement la tradition légitimait le pouvoir, mais mettait entre les mains de ses détenteurs, tous les attributs de la souveraineté. Toute la puissance du Mwami que nous avons analysée dans ce chapitre dérive de la tradition.

Le troisième et dernier chapitre montre comment avec la colonisation et le christianisme, le pouvoir traditionnel se détériore. Le pouvoir traditionnel a été atteint doublement. D'une part, les réformes opérées par le pouvoir colonial comme la réforme judiciaire et la réorganisation administrative ont dépouillé l'autorité indigène des moyens d'exercer sa souveraineté. Que signifiait un Mwami sans droit de glaive ni celui de nommer et destituer les chefs? La colonisation a dépossédé l'autorité indigène de ses pouvoirs. D'autre part, l'introduction des valeurs étrangères véhiculées surtout par le christianisme ont porté une atteinte grave à la monarchie en la désacralisant. L'ensemble des pratiques et de croyances qui renforçaient la valeur mystique du Mwami furent traités de barbares et contraires à l'ordre public. Ils furent systématiquement dénigrés et dans la plupart des cas prohibés. Les groupements culturels piliers du pouvoir furent livrés à une chasse systématique et les secrets de la monarchie divulgués. La suppression du Mayanuro en 1929 était un coup dur assené à la royauté sacrée. Le Mwami perdait ainsi son rôle d'intermédiaire entre les monde naturel et surnaturel. Le pouvoir royal était laïcisé. La mystique royale venait de disparaître et le Mwami n'était [illegible]

La monarchie avait vécu. Et J. LOMBARD de dire :

> "Dans une certaine mesure on peut dire que la situation coloniale a dépossédé l'ancienne aristocratie de ses pouvoirs et privilèges, et que par ses conséquences culturelles elle a dans la majorité des cas entraîné sa disparition". (186)

L'affaiblissement du pouvoir royal fut ressenti par la population. Cette dernière ne pouvant dissocier de la notion d'autorité l'idée de protection, considéra le Mwami comme un homme vendu aux Blancs. Aux yeux du peuple il n'était plus ce souverain d'antan garant de l'ordre et de la prospérité du du royaume car il avait été incapable de chasser les Européens. C'est ainsi que des gens comme RUTOTA KANYARUFUNZO et MANUJANDI qui prechaient un ordre nouveau furent suivi par des régions entières.

En détruisant les institutions traditionnelles du Burundi, le christianisme et la colonisation ont placé les autorités indigènes dans une situation équivoque. Elles ont perdu les fondements de leur légitimité.

(186) LOMBARD, J. : Op. cit. p. 66.

B I B L I O G R A P H I E

I. OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX.

- OUVRAGES

. AUGE, : La construction du monde : Religion [illegible] ntation, idéologie, Maspero. Paris 1974.

. BALANDIER, G. : Anthropologie politique, P.U.F. Paris [illegible]

. BALANDRIER, et MAQUET, J.J. : Dictionnaire des civilisations afric[illegible] aris, 1968.

. BAECHLER, J. : Qu'est-ce que l'idéologie ? Gallimar[illegible] 1976.

. BATAILLE, G. : Théorie de la religion, Gallimard, P[illegible]5.

. BAUMANN, H. et WESTERMAN, D. : Les peuples et les civilisations de l'A[illegible], Payot, Paris, 1967.

. CAILLOIS, R. : L'homme et le sacré, Gallimard, Paris, 19[illegible].

. CAZENEUVE, J. : La sociologie du rite, P.U.F. Paris 1971.

. CESAIRE, A. : Discours sur le colonialisme. Présence afr[illegible]aine, Paris 1976.

. COQUERY-VIDROVITCH, et MONIOT, H. : L'Afrique Noire de 1800 à nos jours, P.U.F. Paris 1974.

. DE HEUSCH, L. : Le pouvoir et le sacré. U.L.B. Bruxelles 19[illegible]2.

- " : Essai sur le symbolisme de l'inceste royal [illegible] Afrique. Bruxelles 1958.

. DEFOUR, G. : Le meneur, cours de cadres de jeunes, Banda[illegible], Bukavu 1976.

. ELIADE MIRCEA : Aspect du mythe, Gallimard, Paris 1963.

. FORTES et EVANS PRITCHARD. E.E. : Systèmes politiques africains, P.U.F. Paris 1964.

. LAURA LEVI, I. : Le sacré et la violation des interdits. Payot, Paris 1974.

. LOMBARD, J. : Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire. Le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial. Colin, Paris 1967.

. MULAGO, V. : Un visage africain du christianisme : présence africaine, Paris, 1962.

. RYCKMANS, P. : La politique coloniale, collection d'Etudes de doctrine, Ed. Rex : LOUVAIN, 1933.

. SEMANI, I. : La fonctionnarisation des autorités traditionnelles

- ARTICLES -

. CHRETIEN, J.P. : Pouvoir d'Etat et autorité mystique. Une structure religieuse des monarchies des Grands Lacs. La Revue Canadienne d'études africaines. Vol. 15 (3), 1981.

. RUTEMBESA F. : Les autorités indigènes dans la politique coloniale belge au Rwanda de 1916 à 1925 in Cahiers d'histoire I, U.B. Bujumbura, Avril 1983.

22. SOME, B. : "La religion traditionnelle Bossi comme source de valeurs de civilisation politique" Cahiers des religions africaines, 4è année, Vol. 4, 1970.

II. OUVRAGES ET ARTICLES SUR LE BURUNDI.

BAHENDUZI, M. : Le Kayanuro et l'Umwaka : deux fêtes rituelles du Burundi ancien, U.B. 1977.

. BOURGEOIS, R. : Banyarwanda et Barundi, T.I. Ethnographie, Bruxelles 1957, 792.pp.
T. II, La coutume, Bruxelles, 1954, 472 pp.
T.III, Religion et Magie, Bruxelles 1956, 376 pp.

. BOYAYO, R. : L'organisation militaire dans le Burundi ancien, Bujumbura, 1971.

. BURIJE, J. : Le droit foncier au Burundi, Thèse Rome, 1973.

. BUTOYI, G. : Le Mwami et la colonisation du Burundi. (1896-1962) Mémoire U.B. 1980.

. CHRETIEN, J.P. : Les Barundi de Hans Meyer. E.N.S., Bujumbura 1968.

. COLLAR, J. : Les débuts de l'évangélisation au Burundi les moments de Buyogoma et du Buzige 1886-1898, Presses Lavigeries, Bujumbura, 1978.

DELACAUW, A.A. : Droit coutumier du Burundi, S.A. 1936.

D'HERTEFERT, M. : TROUWBORST, A.A. et SCHYVER, J.M. : Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridionale Rwanda, Burundi, Buha, Tervuren, 1962.

. GAHAMA, A. : Les funérailles des reines-mères dans le Burundi ancien. E.N.S., Bujumbura 1973.

. GAHAMA, J. : Idéologie et politique d'administration indirecte : Le cas du Burundi (1919-1939) T.I et T.2, Thèse, Paris, 1980.

. GORJU, J. : Face au royaume hamite du Ruanda, le royaume frère de l'Urundi, Vromant, Bruxelles, 1938.
En zigzag à travers l'Afrique (Rwanda-Urundi) Annexe

VANSINA, J. : La légende du passé, traditions orales du Burundi, Tervuren 1972

ZUURE, B. :-Croyances et pratiques religieuses du Burundi, Bruxelles, 1929.

-L'âme du Burundi, Paris 1932.

HABONIMANA, B. : Quelques traits de la conception de l'Etat Hé à travers des textes de style oral rundi, Mémoire E.N.S. Bujumbura, 1977.

KAYOYA, M. : Entre deux mondes, presses Lavigerie, Bujumbura, 1970.

KEUPPENS, J. : L'Urundi ancien et moderne. Burasira, 1959.

LOUIS, W.R. : Rwanda-Urundi 1884-1919. Oxford-university Press. London 1963.

MAKARAKIZA A. : La dialectique des Barundi. Bruxelles 1959

NUZUNGU, B. : Le Dieu de nos pères, T.1 & 2 Presses Lavigerie Bujumbura 1974-1975.

NWOROHA, E. : Peuples et rois de l'Afrique des Lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIXe S. Les éditions africaines, Dakar, Abidjan, 1977.

NAHAYO, S. : La fonctionnarisation des autorités traditionnelles au Burundi (1917-1933) Mémoire, U.B. Bujumbura 1983.

NDAYISENGA, G. : Les droits fonciers coutumiers au Burundi, Mémoire U.O.B. Bujumbura, 1974.

NDAYISHINGUJE, P. & CHRETIEN, J.P. : L'intronisation d'un Mwami suivi de la royauté capture les rois Nanterre, 1977.

NDUWIMANI, L. : Comparaison des fonctions sociales de la religion traditionnelle et du christianisme au Burundi. Mémoire METZ 1981.

NSABIMANA, Th. : La royauté sacrée et le culte initiatique de Kubandwa au Burundi ancien, Mémoire U.B. 1979.

NSANZE, A. : Un domaine royal au Burundi : Muyve (env. 1850-1945) Société française d'histoire d'Outre-mer, Paris 1980.

NTAHOKAJA, J.B. : Imiganzo y'Ikirundi, Bujumbura, 1977.

NTAHOMBAYE, Ph. : Des noms et des hommes. Aspects psychologique et sociologique du nom au Burundi. KARTHALA; Paris 1983.

PERRAUDIN, J. : Naissance de l'Eglise. Histoire du Burundi chrétien, Presses Lavigerie, Bujumbura, 1963.

RODEGHEM, F.M. : La fête des prémices au Burundi. A.M.R.A.C., Tervuren 1971,

: Sagesse Kirundi. Tervuren 1961

RUHUMA, J. : Le sacerdoce pré-chrétien dans les croyances et pratiques religieuses du Burundi, Thèse, université pontificale urbanienne, Rome, 1970.

RYCKMANS, P. : Une page d'Histoire coloniale, l'occupation allemande dans l'Urundi. Institut royal du Congo Belge. Bruxelles, 1953.

A R T I C L E S.

COUPEZ, A. : Textes rundi in Acquatoria XXIe année N°3, 1958, pp. 81-97.

CHRETIEN, J.P. & NKOROHA, E. : Les tombeaux des Bami du Burundi, un aspect de la monarchie sacrée en Afrique Centrale "Cahiers d'Etudes Africaines (C.E.A.) Mouton et Cie, Z, V. 37, 1970.

CHRETIEN, J.P. : - Eglise, pouvoir et culture : L'itinéraire d'une chrétienté africaine in les quatre fleuves 10.1979.
- Significations des transformations politiques au Burundi de 1890 à 1940, in Etudes scientifiques, 1979.
- Le passage de l'expédition Oscar Baumann au Burundi (Sept-Oct. 1892, in C.E.R. 29, 1968.

CHRETIEN, J.P. & NKOROHA, E. : Mwezi GISABO et le maintien d'une fragile indépendante au Burundi in Julien Ch. A. Les Africains II Paris Edº Jeune Afrique 1977.

CHRETIEN, J.P. : - Eglise et Etat au Burundi in Culture et développement Vol. VII, 1, 1975.
- une révolte au Burundi en 1934. Annales ESC, 1970. 6

DELACRUM, A. : - Féodalité ou démocratie en Urundi, in Temps nouveaux d'Afrique, Bujumbura 2.9.1956.
- Droit coutumier du Burundi, Congo 1936 Nº 3 et nº4

GILLS, A. : - "Note sur l'organisation des Barundi" Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais, Elisabethville, V. 3, 1937.

GORJU, J. : "La conviction dans l'Urundi" Grands-Lacs nº3 V.1934.

KABURUNGU, S. : L'Eglise du Burundi face à son avenir in au Coeur de l'Afrique, 1979, nº 3.

LELOIR, L. : La conquête religieuse in Grands-Lacs 1er Mars 1936.

NKOROHA, E. & NDAYISHINGUJE,P. : Le Mwami dans l'Etat du Burundi ancien in la civilisation des peuples des Grands-Lacs.

NKOROHA, E. : L'organisation politique du Burundi in Cahiers d'histoire. I. U. P. Avril 1982

NDAYIZEYE et NYEMERSCH, P. : Inyoma : Essai sociologique et descriptif sur les tambours du Burundi in Africa Tervuren XXI.

NTAHOMBAYE, Ph. : - Le nom individuel, support de message, le cas du Burundi in Culture et Société Vol. 1 Mai 1978.
- Messages et communications à travers l'onomastique in La Civilisation ancienne des peuples des grands lacs.

NTIBAKIVAYO, Z. : - Hymne de l'intronisation in Culture et Société Vol II, n° 1. 1979.

RODEGEM, F.L. : - Structures judiciaires traditionnelles du Burundi in Revue juridique du Rwanda et du Burundi (2) 1966. N° 1.

VANSINA, J. : - Notes sur l'histoire du Burundi in Acquatoria 1961, XXIV, I.

ZUURE, B. : - Les croyances de l'Urundi révélées par leurs contes in Grands Lacs. 1948/49.
- Imana, le Dieu des Barundi in Anthropos, Vol. 21 1926.

SOURCES ET DOCUMENTS

- Rapports sur l'administration belge du Rwanda-Urundi Bruxelles années 1924-1935.
- Les bulletins officiels du Rwanda-Urundi, 1925 à 1935.

= = = =

TABLE DES MATIERES.

Avant-propos Pages

Introduction..... 1

Présentation du sujet et des sources..... 1

Chapitre I : Les manifestations de la culture au service du pouvoir..... 3

A. Les manifestations diffuses..... 3

1. Les mythes d'origine du héros fondateurs du royaume du Burundi..... 3

2. Une histoire utile..... 8

B. Les manifestations médiates..... 11

1. Les obsèques royales..... 11

2. L'intronisation du roi..... 12

3. Le Muganuro ou fête des semailles..... 16

4. Tradition de la production littéraire..... 20

5. Les noms de personnes..... 23

6. Formules popularisant le pouvoir monarchique 25

7. Les symboles de la royauté..... 26

C. Les manifestations implicites.

Chapitre II : La puissance du roi..... 32

A. Le pouvoir politique du roi..... 32

B. Le pouvoir militaire..... 37

1. L'armée royale..... 37

2. Les armées des chefs..... 38

3. Le roi chef suprême des armées..... 38

C. Le pouvoir économique..... 39

D. Le roi et le domaine religieux..... 41

1. Les dépositaires des secrets de Kiranga..... 42

2. Les intronisateurs (Baganuza)..... 43

3. Les responsables du culte des tambours royaux..... 43

4. Les Biru et Banyango..... 43

5. Les magiciens et devins (Bapfumu)..... 44

Chapitre III : Le pouvoir traditionnel face à l'introduction des valeurs culturelles étrangères.....45

A. La politique coloniale allemande et belge..... 45

B. Une rencontre entre deux cultures..... 50

C. L'impact de l'introduction des valeurs étrangères sur le pouvoir traditionnel..... 54

1. La désacralisation du pouvoir..... 54

2. Les autorités traditionnelles perdent les attributs de leur souveraineté..... 56

D. Les réactions populaire..... 66

1. La révolte de RUNYOTA-KANYARUFUNZO..... 66

2. La révolte d'Inamujandi..... 68

CONCLUSION GENERALE..... 70

BIBLIOGRAPHIE..... 72